



## SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :	Pages
Débat général (suite)	
Déclaration de M. Castañeda (Mexique) .....	245
Déclaration de M. Folle Martinez (Uruguay).....	249
Déclaration de M. Dugersuren (Mongolie).....	255
Déclaration de M. Matthews (Libéria).....	259
Déclaration de M. Inonga Lokongo L'Ome (Zaïre).....	261
Déclaration de M. Pradhan (Bhoutan).....	265
Déclaration de M. Shahi (Népal).....	268

Président : M. Rüdiger von WECHMAR  
(République fédérale d'Allemagne).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Débat général (suite)

1. M. CASTAÑEDA (Mexique) [interprétation de l'espagnol] : Que mes premières paroles soient pour adresser au Président de l'Assemblée générale mes félicitations les plus sincères pour son élection à de si hautes fonctions. En sa qualité de représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies d'un grand pays, la République fédérale d'Allemagne, avec lequel le Mexique a des relations très étroites d'amitié et de coopération fructueuse, M. von Wechmar s'est acquis, par ses qualités personnelles, l'admiration et le respect de tous.

2. Je voudrais également saluer le Président de la trente-quatrième session, M. Salim A. Salim, que je félicite du brio avec lequel il s'est acquitté de ses fonctions, non seulement au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, mais aussi à l'occasion des sessions extraordinaires convoquées pendant son mandat.

3. A l'occasion de son entrée récente dans cette organisation, nous saluons la jeune République de Saint-Vincent-et-Grenadines à laquelle nous sommes unis par des liens géographiques qui se resserreront fraternellement à l'avenir.

4. Il y a quelques semaines, au cours de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous exprimions également notre joie pour l'admission du Zimbabwe au sein de notre organisation.

5. Il serait impossible de ne pas faire état en ce moment du conflit qui oppose l'Iraq et l'Iran et qui nous préoccupe profondément. L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent se mettre immédiatement à la recherche d'une juste solution. C'est pourquoi la Norvège et le Mexique ont demandé

une réunion officielle du Conseil de sécurité afin que celui-ci exerce les pouvoirs que lui confère la Charte. Ce faisant, nous croyons refléter l'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble, tout en nous acquittant de notre responsabilité de Membre de cette organisation.

6. Nous savons bien entendu quelles tentatives de médiation sont en cours en d'autres instances et nous leur souhaitons plein succès, mais cela ne dispense nullement le Conseil de sécurité de s'acquitter de son obligation principale qui est de maintenir la paix.

7. La situation internationale s'est malheureusement aggravée au cours des 18 derniers mois. Des foyers de tension nouveaux et dangereux ont surgi qui menacent la paix dans le golfe Persique, en Afghanistan, en Amérique centrale et aux Caraïbes, au Moyen-Orient, dans le Sud-Est asiatique et même en Europe où la situation était cependant stable depuis plusieurs années déjà. Nous avons pu jusqu'ici éviter que les crises internes ne dégèrent en conflits internationaux ou ne généralisent les conflits existants, bien que toutes comportent de graves risques.

8. L'aspect le plus grave de cette situation est qu'il s'est créé un climat nouveau de tension et d'antagonisme et des attitudes que l'on peut qualifier d'hostiles, voire de belliqueuses. Ce nouveau climat ne représente pas seulement un arrêt, sinon un recul très net dans le processus de détente qui s'était consolidé depuis les 20 dernières années.

9. Les relations entre les pays d'Europe s'étaient stabilisées, surtout depuis la normalisation des relations entre la République fédérale d'Allemagne, d'une part, et la République démocratique allemande et les autres pays d'Europe orientale, d'autre part, au point qu'une coopération active et fructueuse dans tous les domaines avait pris naissance dans cette zone qui, naguère encore, constituait un centre de tensions des plus dangereux. Il semblait que l'on avait réussi à établir une base objective de paix, de réconciliation et de sécurité qui avait trouvé son expression concrète dans l'Acte final d'Helsinki<sup>1</sup>, ce qui permettait de prévoir une coopération plus resserrée et même un renversement de la tendance à l'accumulation d'armements en Europe centrale.

10. Les relations entre les superpuissances, sans jamais avoir été amicales, étaient cependant parvenues à un niveau qui avait permis une série d'ententes d'une grande portée — certaines expresses, d'autres tacites — en de nombreux domaines, notamment dans les domai-

<sup>1</sup> Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé le 1<sup>er</sup> août 1975.

nes politique et militaire, et qui ont eu un effet très net de stabilisation dans le monde. L'humanité a appris avec une grande espérance la conclusion du Traité SALT II<sup>2</sup> qui, malgré ses limites, constituait, pour la première fois dans l'histoire peut-être, une mesure destinée à arrêter l'escalade continue et démentielle des armements. Cet accord signifiait avant tout que les gouvernements s'étaient enfin rendu compte de ce que les peuples savaient déjà, à savoir que l'accroissement et le perfectionnement des armements par une des parties engendrent irrémédiablement une escalade de la part de l'autre partie, ce qui, loin de renforcer la sécurité réelle de quiconque, ne fait en définitive que la diminuer. Cette nouvelle conviction devait être la base de la troisième série de négociations, connue sous le nom de SALT III, pour commencer enfin le processus d'une réduction authentique et progressive des armements. La paix, si fragile et si précaire au cours des années 50, semblait se renforcer de plus en plus.

11. Aujourd'hui, tout cela a changé. Inopinément, et sans raison apparente, les progrès laborieux réalisés au cours des 20 dernières années semblent s'évanouir. Le dialogue a cessé ou est devenu acerbe. Avec la mise en place d'armements nucléaires en Europe centrale, tout l'équilibre militaire de cette zone est remis en cause. Le sort du Traité SALT II est en suspens. Pis encore, une thèse à tous égards absurde et dangereuse est avancée selon laquelle, dans un conflit nucléaire, certains pourraient sortir vainqueurs. Je suis convaincu que si une guerre nucléaire éclatait les survivants enviraient le sort des morts.

12. Les grandes puissances exigent le respect de leurs zones d'influence, comme s'il s'agissait d'un droit; elles se permettent même d'envahir ces zones d'influence, oubliant que les habitants de celles-ci sont les seuls détenteurs du droit à l'autodétermination et que la proximité géographique ne donne aucun droit et ne saurait conférer un mandat à ceux qui défendent ces zones de dangers, réels ou imaginaires, et en particulier à ceux qui veulent intervenir dans le règlement de problèmes internes.

13. Les luttes révolutionnaires des peuples pour secouer le joug des dictateurs et pour choisir un régime conforme à leurs aspirations sont jugées dans le contexte d'une lutte globale, idéologique et politique, ce qui déforme l'expression naturelle des forces rationnelles en jeu, par le secours que les grandes puissances apportent aux factions les plus proches de leurs intérêts politiques et stratégiques globaux. Cela se produit sur tous les continents, mais, comme cela est naturel, le Mexique est particulièrement préoccupé lorsque cette situation se produit en Amérique centrale ou dans les Caraïbes.

14. La lutte menée par certains peuples d'Amérique centrale et des Caraïbes pour secouer les tyrannies ou pour modifier les structures économiques et sociales périmées a contribué à créer une situation politique nouvelle dans cette région, à laquelle tous les pays qui détiennent des intérêts n'ont pas su s'adapter.

15. Le Mexique a suivi de près l'évolution des événements, avec un mélange de préoccupation et d'optimisme. Nous avons été préoccupés parce que la recrudescence des tensions internes dans cette partie du monde ne peut qu'affecter notre pays; nous avons été optimistes parce qu'il y a tout lieu de penser que ces tensions, si elles sont circonscrites, pourraient donner naissance à une évolution positive, pour autant que les grandes puissances soient décidées à ne pas intervenir dans le processus historique naturel.

16. La politique du Gouvernement mexicain a contribué précisément à réduire les tensions dans cette zone. Dans nos décisions, nous sommes guidés par les considérations suivantes : premièrement, la présente situation dans la région est née de la lutte légitime menée par les peuples pour transformer des structures archaïques et anachroniques de pouvoir et de domination; deuxièmement, le droit des peuples de choisir la forme d'organisation politique, économique et sociale correspondant le mieux à leurs aspirations doit être défendu; troisièmement, le principe de non-intervention doit être rigoureusement respecté; et quatrièmement, il convient de recourir à un dialogue ouvert avec tous les pays de la région. Les luttes menées par les peuples ne doivent pas être considérées sous l'angle d'une concurrence idéologique et politique entre superpuissances. Je dirai même que leur présence militaire dans la région, quelle que soit la forme qu'elle revêt, ne fait qu'exacerber les tensions.

17. Cette politique générale a permis au Mexique de préserver et de développer des relations étroites avec tous les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, notamment avec ceux qui se sont trouvés isolés ou qui risqueraient de l'être. Le dialogue permanent avec ces pays, parfois au niveau le plus élevé, malgré des différences évidentes dans leurs systèmes politiques, économiques et sociaux, n'a fait que favoriser une plus grande compréhension qui se fonde sur la confiance et sur le respect mutuel. En un mot, nous comprenons le processus politique en cours, nous le respectons et, de ce fait, nous nous sommes adaptés à la nouvelle situation qui règne dans la région.

18. Le Gouvernement mexicain considère encourageants les indices qui se font jour selon lesquels d'autres pays sont à la recherche de formules qui vont dans le même sens. Nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir que ces mesures — preuve de la sagesse des hommes d'Etats, comme dans le cas de l'aide que le Gouvernement des Etats-Unis fournit actuellement au Gouvernement de relèvement national du Nicaragua ou la sage décision de ne pas intervenir militairement au moment où Somoza a été renversé — s'étendent à d'autres domaines dans la région. Les événements survenus au Nicaragua constituent la meilleure preuve que, si on laisse un peuple prendre son destin en main, sans ingérence de l'extérieur — d'où qu'elle vienne —, la solution qu'il prendra sera la meilleure, non seulement pour lui mais pour toute la communauté internationale.

19. Dans le domaine économique, le Mexique s'est efforcé de contribuer au règlement des graves problèmes qui se posent aux pays de la région. L'accord sur la fourniture de pétrole et de facilités financières, qui a été signé récemment par M. José López Portillo et M. Luis Herrera Campíns, présidents du Mexique et du Vene-

<sup>2</sup> Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

zuela, s'inscrit dans les efforts plus larges qui sont faits pour rationaliser la politique de l'énergie à l'échelle mondiale, comme cela a été proposé par le Président du Mexique. Nous estimons que ce genre de mesures concrètes, si limitées et si modestes soient-elles, peuvent aider à trouver des solutions véritables et à réduire les risques d'affrontements et de conflits qui pèsent sur la région.

20. Une nouvelle notion géopolitique est née qui, bien que spéieuse et inadmissible, passe parfois pour la chose la plus naturelle du monde : non seulement il existerait des zones d'influence situées à proximité des grandes puissances et sujettes à leur tutelle, mais on commence maintenant à parler de « zones d'intérêt vital », situées parfois à des milliers de kilomètres de distance et sur lesquelles on prétend cependant exercer un droit de protection.

21. Toutes ces formes de domination et d'asservissement qui se manifestent depuis quelque temps sont non seulement contraires à l'ordre international établi par la Charte des Nations Unies, mais encore anachroniques, et c'est là leur pire défaut. La société internationale contemporaine doit trouver des règles et des formules qui régissent sur un pied d'égalité les relations entre tous les Etats, qu'il soient petits, moyens ou grands, riches ou pauvres, occidentaux ou orientaux, et qui correspondent aux conditions et aux aspirations de la société internationale actuelle; elle ne doit pas prétendre ressusciter des formules remontant au XIX<sup>e</sup> siècle, et encore au début dudit siècle. L'histoire ne se répète pas.

22. On ne comprend pas bien les causes, on ne peut pas non plus bien deviner les effets de cette détérioration étrange et subite de la situation internationale. Peut-être n'avons-nous pas encore la perspective historique qu'il faut. Mais il est certain qu'une fois de plus ressurgit un climat de guerre froide, avec tous les dangers qu'il recèle.

23. Ces derniers temps, des faits positifs se sont aussi produits. La tendance favorable à la paix et à la détente, qui s'est manifestée nettement au cours des années 60 et 70, est trop forte et trop profonde; elle correspond tellement aux intérêts des peuples qu'il est impossible qu'elle soit détruite par des erreurs de jugement ou par des incidents épisodiques, ou même par la résistance — que nous espérons passagère — à la transformation du *statu quo* dans le domaine des relations économiques internationales.

24. Les peuples ont une conscience plus vigoureuse de nos jours. Des groupes de pays, et même des pays pris individuellement, sont aujourd'hui convaincus que les intérêts de leurs groupes régionaux, y compris leurs intérêts nationaux, ne correspondent pas toujours à ceux des grands blocs politiques et militaires dont ils font partie. Cette identification d'intérêts autonomes et spécifiques a donné lieu, dans une grande mesure, à une véritable polarité multiple de la puissance mondiale. C'est ce que l'on constate avec force depuis un an en Europe occidentale, en Europe orientale, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. La diversification des attitudes politiques indépendantes nous paraît constituer un phénomène sain et positif. Comme le disait récemment le président López Portillo, le Mexique veut occuper une place digne dans le monde; il ne veut pas d'un strapon-

tin dans une zone d'influence. Il me semble que cette attitude, outre qu'elle est valable en soi pour tous les pays, favorise en fin de compte la paix régionale et mondiale.

25. Il est juste aussi de reconnaître que, au cours de ces dernières années et malgré une hostilité manifeste, les hommes d'Etat des deux grandes puissances ont fait preuve de prudence et de modération, malgré les provocations et les tentations qu'ils ont connues. Si certains graves problèmes qui divisent les deux superpuissances attendent toujours une solution — et pour contribuer précisément à leur solution — nous estimons qu'il serait utile et souhaitable que les deux gouvernants suprêmes de ces pays se réunissent au début de l'année prochaine. L'Organisation des Nations Unies devrait encourager une telle rencontre, conformément à sa meilleure tradition, afin de symboliser l'intérêt qu'a toute l'humanité à ce que diminue la tension internationale. Dans ce même ordre d'idées, je souhaite le succès de la deuxième session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui est sur le point de se réunir à Madrid dans le but de diminuer la tension internationale.

26. Je crois que nous reconnaissons tous le rôle important que certains pays non alignés jouent depuis la fin des années 50. Ils ont, depuis lors, favorisé le dialogue entre les deux blocs, en pleine guerre froide, et l'on peut dire qu'ils ont construit des ponts entre eux. Ensuite, au fur et à mesure que diminuait la tension entre l'Est et l'Ouest et que le dialogue reprenait, l'effort primordial des pays non alignés a tendu avant tout à la décolonisation et à l'amélioration de la situation économique des pays qui luttent en vue de leur plein développement.

27. Aujourd'hui, face à la recrudescence de la guerre froide, il faut faire un effort analogue à celui que ces pays et leurs illustres dirigeants avaient fait il y a une vingtaine d'années. Mais il faut l'adapter aux nouvelles conditions de la société internationale contemporaine, en particulier au polycentrisme relatif qui la caractérise. De nos jours, il y a des pays — quels que soient les groupes politiques et régionaux auxquels ils appartiennent, quelle que soit leur idéologie, qu'ils soient riches et avancés ou en développement, grands ou moyens — qui pourraient unir leurs efforts sur la scène internationale. Leur action concertée pourrait s'exercer tant sur le plan politique, en faveur de la détente, que sur le plan économique, en faveur d'un ordre international plus juste. Je crois que la condition indispensable à l'efficacité de leur action serait qu'ils montrent une attitude indépendante, dans la mesure où la chose est possible à l'heure actuelle, et que, par leur superficie, leur population, leur richesse, leurs activités, leur prestige ou autres facteurs, ils aient un certain ascendant dans les affaires internationales. Je songe à certaines des puissances dites moyennes. Leur nombre est d'ailleurs changeant. Manifestement, personne ne pense à un groupement reconnu, et encore moins à une organisation. Je parle seulement de la possibilité pour ces pays de prendre davantage conscience de ce que leurs intérêts en tant que membres de la communauté internationale coïncident plus ou moins et qu'ils doivent coopérer plus étroitement dans l'intérêt de certaines causes.

28. Les négociations sur la coopération pour le développement, qui ont eu lieu l'année passée, n'ont pas

donné les résultats espérés. Si un consensus a pu se dégager sur la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [voir A/35/464] qui s'ouvre, il n'a pas été possible en revanche de parvenir à un accord significatif sur les questions qui doivent faire l'objet des négociations globales pas plus que sur la manière de les négocier. On croirait que certains gouvernements du monde industrialisé n'ont d'autre idéal, d'autre objectif que de maintenir l'ordre en vigueur, sans autres changements ou adaptations que ceux qui sont indispensables pour revenir à l'âge d'or antérieur à 1973, alors que leurs économies connaissaient une expansion croissante sur la base de sources d'énergie sûres et à bon marché, sans qu'ils se soucient outre mesure de la détérioration constante de l'économie des pays en développement.

29. Cette attitude ne tient pas compte de l'apparition d'une situation nouvelle objective ni du fait que les pays en développement ont pris conscience du problème et de ses causes. La ferme solidarité — inattendue pour certains — qui s'est constamment manifestée depuis 1973 entre les pays exportateurs de pétrole et les pays en développement consommateurs, qui sont les premières victimes de l'augmentation des prix du pétrole, devrait faire réfléchir les pays industrialisés sur la nécessité de négocier sérieusement afin de donner des bases nouvelles et plus justes aux relations économiques internationales. Des gouvernements et des personnalités indépendantes partagent de plus en plus la conviction que c'est l'unique solution possible si nous voulons prévenir la crise très grave qui s'approche.

30. Tout dernièrement, il a été suggéré que, pour donner un nouvel élan aux négociations, il fallait prévoir la convocation d'une ou de plusieurs réunions d'un groupe restreint, mais suffisamment représentatif, des chefs de gouvernement, dans le but de faire sortir les relations Nord-Sud de l'impasse où elles se trouvent actuellement; ce groupe devrait jouer le rôle de catalyseur pour stimuler des négociations plus effectives et répondre avec imagination à la crise que traverse l'économie mondiale. L'objectif de ces réunions serait de manifester une volonté politique décidée d'établir certaines bases minimales d'accord qui serviraient de soutien aux négociations globales qui auront lieu dans le cadre des Nations Unies. C'est pourquoi, dans ce contexte et conjointement avec d'autres gouvernements, le Mexique a réfléchi aux possibilités de tenir au début de l'année prochaine une réunion à un niveau politique élevé. Nous estimons qu'il convient d'envisager toutes les formules et de saisir toutes les occasions pour avancer. C'est dans ce but unique que le Gouvernement mexicain déploie tous ses efforts.

31. Un élément important de la situation économique mondiale complexe est la question de l'énergie qui, de toute évidence, ne peut être abordée et encore moins négociée isolément, mais doit l'être comme partie intégrante d'un plus vaste ensemble de questions.

32. La rationalisation de la gestion internationale de l'énergie ne doit plus attendre puisque sans cette rationalisation il sera impossible d'atteindre les objectifs de croissance accélérée et soutenue des pays en développement et de rétablissement de la dynamique de la croissance des pays avancés.

33. Il y a un an, du haut de cette même tribune<sup>3</sup>, le président López Portillo invitait la communauté internationale à entreprendre, dans le cadre des vastes efforts de transformation de l'ordre économique international existant, l'élaboration et l'adoption d'un plan mondial de l'énergie qui assure une transition ordonnée, progressive, intégrale et juste entre la structure énergétique actuelle, basée sur l'utilisation — parfois dispendieuse — des combustibles fossiles qui s'épuisent le plus rapidement — particulièrement le pétrole —, et la structure future, basée sur un approvisionnement rationnel, ordonné et progressif de sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui bénéficieraient à l'humanité tout entière, dans le cadre d'une responsabilité partagée et d'un ordre économique mondial plus juste et plus équitable.

34. La proposition mexicaine sur l'énergie n'envisageait, à aucun moment, l'examen isolé de ce sujet, mais le liait de manière dynamique aux autres transformations structurelles de l'économie internationale; elle ne suggérait pas une discussion restreinte sur les prix et les approvisionnements entre producteurs et consommateurs, mais une vaste négociation internationale, avec la participation de tous, sur les questions plus larges de la transition en matière d'énergie; elle ne demandait pas non plus un traitement particulier de la source d'énergie qui domine actuellement le panorama énergétique — le pétrole —, mais une conception globale de l'ensemble des sources d'énergie.

35. Un an après sa présentation, la proposition mexicaine sur l'énergie a eu une influence certaine sur les débats et décisions relatifs à la nouvelle stratégie internationale du développement et, également, sur la discussion inachevée sur le programme et les procédures en vue des négociations globales. Mon pays reste convaincu — et un nombre croissant de nations partagent cette conviction — que la transformation du système actuel injuste de relations économiques internationales exige des décisions générales de grande portée dans le domaine de l'énergie, pour le bénéfice de tous et par lesquelles tous seraient engagés.

36. Parmi les faits les plus encourageants de ces derniers temps, je citerai l'accord virtuel auquel, après 10 ans d'efforts ardues, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est parvenue. A quelques questions mineures près, l'élaboration d'une convention imposante régissant toutes les utilisations de la mer et de ses ressources est terminée<sup>4</sup>. Cette entreprise ambitieuse représente, comme le souligne le préambule du projet de convention, une contribution importante au maintien de la paix, à la justice et au progrès de tous les peuples du monde, ainsi qu'à l'instauration d'un ordre économique international équitable.

37. Malgré la forte opposition d'intérêts et d'opinions politiques et juridiques entre les différents groupes d'Etats, il a été possible d'obtenir ce résultat impressionnant. La convention ne donnera pleinement satisfaction à personne mais elle est acceptable pour tous ou

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières*, 11<sup>e</sup> séance, par. 2 à 73.

<sup>4</sup> Document A/CONF.62/WP.10/Rev.3 et Corr.1 et 3 et Rev.3/Add.1.

presque tous. L'autre éventualité — l'échec — aurait signifié anarchie et affrontement. Cette expérience démontre donc que les problèmes mondiaux, aussi ardues qu'ils paraissent, peuvent être réglés lorsque les participants font primer les intérêts communautaires généraux et à long terme sur les intérêts nationaux immédiats.

38. Pour terminer, je voudrais réitérer notre opinion sur ce qui constitue en ce moment la préoccupation principale des peuples et des gouvernements : le maintien d'une paix juste permettant le progrès de tous les Etats. A cette fin, il importe que se dissipent les menaces qui entourent l'humanité à l'aube des années 80. L'intervention pour la défense d'« intérêts vitaux » doit disparaître de la pratique et même du vocabulaire des relations internationales contemporaines. N'oublions pas que si, hier, ces « intérêts » s'identifiaient avec les espaces géographiques, ils s'identifient aujourd'hui avec les sources d'énergie et s'identifieront peut-être demain avec les produits alimentaires et les matières premières.

39. La défense unilatérale des « intérêts vitaux » peu importe qui les invoque et dans quels termes elle est présentée —, quand elle affecte le sort des autres peuples, revient à accepter un nouveau colonialisme qui ferait des plus faibles le domaine réservé des plus forts. Il n'y a pas et il ne peut y avoir d'« intérêt vital » qui justifie la domination d'un peuple sur un autre. Le seul intérêt vital de tous est la paix.

40. M. FOLLE MARTÍNEZ (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, mes premiers mots seront pour vous féliciter d'avoir été élu pour diriger les débats de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, tâche ardue que, sans aucun doute, vous saurez remplir avec le brio et la compétence qui caractérisent votre longue carrière dans la fonction publique. Nous sommes également heureux d'exprimer nos remerciements et nos félicitations au Président sortant, M. Salim Ahmed Salim, qui a dirigé avec tant d'efficacité, pendant la durée de son mandat, les travaux de l'Assemblée générale.

41. Nous ne pouvons manquer de remarquer avec satisfaction que c'est la première session ordinaire de l'Assemblée générale à laquelle participe l'Etat indépendant du Zimbabwe, auquel nous souhaitons très chaleureusement la bienvenue. Comme les délégations de mon pays ont déjà eu l'occasion de le dire au sein de toutes les instances, nous voulons espérer que, après tant de sacrifices et tant d'espoirs, cette nouvelle république se consolidera dans la paix et le progrès, réalisant une véritable intégration nationale qui soit un exemple des principes de tolérance et de solidarité raciales qui inspirent l'Organisation des Nations Unies.

42. Nous exprimons également notre satisfaction de voir à l'Organisation le nouvel Etat indépendant de Saint-Vincent-et-Grenadines — qui est en outre membre de notre groupe régional —, auquel nous souhaitons chaleureusement la bienvenue.

43. Nous venons à cette trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale avec l'esprit serein et confiant, mais profondément conscient de la gravité des problèmes que connaît le monde et du grand sens des responsabilités que ces problèmes exigent des peuples,

tant de ceux qui sont en développement que de ceux qui sont arrivés au plein développement — et ces derniers ont peut-être une responsabilité plus grande encore que les autres.

44. En premier lieu, je dois souligner que, pour mon gouvernement, une étude approfondie de la situation problématique mondiale actuelle permet de relever sans aucun doute trois points fondamentaux.

45. Premièrement, le monde se trouve face à une crise mondiale, où sont en jeu tous les facteurs sociaux, politiques, économiques et culturels. Que nous le voulions ou non, il en est ainsi.

46. Deuxièmement, plongé dans cette crise générale, le monde a cru pouvoir remédier de manière isolée aux différents aspects de cette crise, en s'attaquant à chacun d'eux séparément, comme s'il s'agissait de phénomènes indépendants et non liés entre eux. Cette attitude masquée et minimise les problèmes et conduit à l'échec des solutions qui sont essayées.

47. Troisièmement, il est possible aujourd'hui de voir clairement le caractère véritable de l'ennemi qui nous fait face et les moyens de le combattre. Si la crise est mondiale, la stratégie pour la surmonter et la vaincre doit également l'être. Les mesures adoptées dans les différents secteurs doivent être intégrées et coordonnées.

48. La conséquence logique est que nous devons admettre que, sans un effort d'imagination profond — dans lequel la conscience collective de l'humanité trouvera les ressorts nécessaires pour obtenir la volonté politique sincère et franche, constructive et solidaire de tous les Etats — la situation problématique contemporaine ne pourra être surmontée sans donner lieu à un cataclysme dans lequel périra peut-être une grande partie de l'humanité et dans lequel souffriront sans aucun doute tous les peuples de la terre.

49. Nous sommes optimistes parce que nous croyons fermement en Dieu, en premier lieu, et dans le destin de l'humanité ensuite; notre optimisme tient également aux nombreuses voix qui ont proclamé ce destin et au simple fait que nous nous réunissons ici pour dialoguer. Mais cet optimisme ne dissipe certes pas nos préoccupations. Nous sommes préoccupés, par exemple, de voir que les puissances industrielles développées n'ont pas pris de décision politique pour adopter des mesures décisives dans l'application de nombreux projets et résolutions qui ont été élaborés au cours de ces dernières décennies, lesquels avaient été jugés d'une importance vitale, et n'ont pas non plus répondu à la clameur des peuples faibles qui frappent à leur porte.

50. Le récent rapport intitulé *The Global 2000 Report to the President*<sup>3</sup>, à la préparation duquel ont participé les plus grands savants, techniciens, enquêteurs et spécialistes de l'information de ce pays, contient dans ses 800 pages explosives une matière suffisante pour faire réfléchir le monde — comme s'il n'en avait pas suffisamment par ailleurs — sur l'urgence qu'il y a d'affronter, une fois pour toutes, avec sérieux et surtout avec responsabilité, ces problèmes vitaux à l'échelle universelle. Ce rapport nous lance un avertissement clair, étayé de preuves abondantes, selon lequel, à moins que

<sup>3</sup> Washington, D. C., Government Printing Office, 1980.

les nations ne prennent, sur une base collective et individuelle, des mesures audacieuses et imaginatives, le monde doit s'attendre à de graves répercussions à l'aube du *xxi*<sup>e</sup> siècle; cette prévision est acceptée par tous les grands esprits de notre temps.

51. Dans les différents domaines d'activités de l'homme, nous voulons relever certaines questions principales au sujet desquelles il ne faut pas tarder, à notre avis, à adopter des mesures — et à les appliquer — ou qui constituent des points critiques méritant une attention particulière.

52. L'évolution politique du monde au cours de l'année écoulée, depuis que nous sommes venus à cette tribune à la trente-quatrième session<sup>6</sup>, nous donne des raisons plus que suffisantes de réaffirmer ce que nous disions alors, à savoir qu'il est impossible que les peuples restent isolés, qu'il est nécessaire de resserrer les liens qui unissent la communauté internationale et que la solidarité universelle est l'impératif de la survie.

53. La paix est plus que jamais l'objectif principal du droit international, car l'on sait maintenant qu'elle est en même temps la condition fondamentale de la survie. La paix ne pourra être ni réalisée ni maintenue si une solution n'est pas apportée aux problèmes vitaux et aigus de tous ceux qui composent la communauté internationale — et même des plus humbles — et si la justice ne prévaut pas dans la distribution sans frontières des richesses de la planète. Il n'y a de paix sans justice. Il n'y a pas de justice sans droit. Et le règne du droit est le fruit d'un équilibre dans lequel entrent pour beaucoup le respect de certaines valeurs spirituelles fondamentales de la coexistence, de même que l'adaptation des normes aux réalités mondiales contemporaines.

54. Sur le long chemin menant à la paix, le désarmement général et complet est un but idéal qui est à la fois un moyen et une fin. Les mesures qui sont prises en ce sens, pour limitées qu'elles soient, aideront grandement à renforcer la cause de la paix, bien qu'il soit évident qu'il s'agit d'un but dont la condition est le désarmement spirituel préalable, la compréhension et la tolérance entre tous les peuples, ainsi que la satisfaction des justes aspirations de tous. Que ce soit comme fin ou comme moyen, les connotations économiques et écologiques du désarmement sont telles que mon gouvernement estime que tous les peuples ont pour obligation de lutter inlassablement pour réaliser des progrès dans ce domaine. Le potentiel militaire limité de mon pays ne l'empêche pas d'user de tout son poids moral, en tant qu'Etat et en tant que nation éprise du droit, au service de cet idéal, en dénonçant constamment la folie qui consiste à consacrer des sommes hallucinantes à la mort, alors que l'on refuse d'allouer des ressources infimes à l'environnement et au développement, qui sont la vie même.

55. Nous savons parfaitement qu'il sera très difficile d'arriver à des solutions globales spectaculaires dans un domaine qui suscite les passions les plus aveugles et les plus profondes des hommes. Nous sommes disposés à nous contenter, pour être réalistes, de solutions positives partielles et progressives. Mais nous réaffirmons

avec force la nécessité de condamner sans réserve toute forme de guerre biologique, de destruction ou d'empoisonnement des écosystèmes et toute tentative de modifier le climat comme instrument d'agression.

56. A ce propos, l'extension des gains du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco), grâce à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde, telles que le Moyen-Orient, l'Asie méridionale et l'Afrique, nous semble un moyen efficace d'avancer dans ce domaine.

57. Depuis le partage de la Palestine que l'Organisation des Nations Unies avait sans aucun doute conçu comme le moyen d'arriver à une paix de Salomon dans la région, le Moyen-Orient, avec le passage des années, est devenu une poudrière de plus en plus chargée de menaces pour la paix mondiale.

58. La position d'amitié que mon gouvernement a eue par tradition à l'égard du peuple israélien est bien connue. Cette position s'est manifestée au fil des ans par un appui constant à ce que l'on pourrait considérer comme étant des aspirations légitimes du peuple juif. Nous n'hésitons pas à réaffirmer aujourd'hui cette amitié ni à répéter que nous sommes convaincus que l'Etat d'Israël doit arriver à une paix juste et durable avec ses voisins et voir son existence respectée à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

59. Mais la réalité irréversible d'Israël ne peut effacer une autre réalité elle aussi irréversible et qui n'est pas incompatible avec la première : l'existence des droits légitimes du peuple palestinien, ce peuple auquel on a prétendu quelquefois demander de sacrifier son identité nationale, ce qui est un défi ouvert au principe de l'autodétermination, pilier fondamental du système des Nations Unies. C'est pourquoi, fidèles aux principes traditionnels de notre politique internationale, nous appuyons sans hésitation la reconnaissance des droits du peuple palestinien de s'établir sur sa propre terre et de se constituer un Etat libre et indépendant, conformément à la décision qu'il pourrait adopter dans l'exercice de sa volonté souveraine.

60. Mon pays est convaincu que la seule solution à ce processus long et douloureux passe par le dialogue et la négociation, dans lesquels le peuple palestinien aurait ses propres porte-parole. Mon pays condamne, par conséquent, la violence et l'adoption de mesures unilatérales qui font obstacle à des solutions pacifiques et juridiques du problème.

61. Pour ce qui est du Liban, lorsque l'année dernière nous disions du haut de cette même tribune<sup>7</sup> que nous réitérions l'appel dans lequel nous avons demandé que soient trouvées des solutions concrètes et définitives assurant l'intégrité et le droit de vivre en paix de ce peuple dont la culture et la tradition sont admirables, nous pensions alors que cet appel, que lançaient aussi tous les peuples épris de paix, serait entendu dans le courant de cette année. Il est profondément regrettable que la tragédie du Moyen-Orient ait choisi pour en faire l'une de ses victimes cette petite nation hospitalière liée à la nôtre pour tant de raisons.

<sup>6</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières*, 8<sup>e</sup> séance, par. 279 à 346.

<sup>7</sup> *Ibid.*, par. 314.

62. Une fois de plus, nous formulons le même appel et nous formons des vœux pour que le Liban retrouve son équilibre et la paix.

63. L'Uruguay, défenseur tenace et ferme du principe de l'autodétermination des peuples, a appuyé de manière inconditionnelle les droits du peuple namibien à accéder à l'indépendance et à décider librement la forme politique qu'il veut se donner et à élire ses autorités sans pressions extérieures dans un climat de paix et sous la garantie de l'administration temporaire des Nations Unies.

64. Comme il ne saurait en être autrement, étant donné que la notion de droit est profondément enracinée dans mon pays dont l'histoire est marquée par un sens juridique constant qui a survécu à toutes les conjonctures et à tous les moments difficiles, nous voyons dans le respect réel et profond de ce que l'on appelle les droits de l'homme une coexistence politique mondiale et un pas vers l'instauration d'un nouveau droit international qui reconnaîtrait l'humanité comme sujet légitime du droit. Toutefois, il nous semble que, si nous voulons que les droits de l'homme sortent du domaine de la rhétorique pour se convertir en valeurs tangibles et actives de la coexistence internationale, ils ne doivent pas être utilisés comme instrument de la lutte politique entre des Etats et entre des groupes d'hommes ayant des philosophies sociales et économiques différentes.

65. Il est très difficile que nous soyons assurés en même temps du règne du droit et de la possibilité de constamment respecter les droits de l'homme, alors que nous assistons à un spectacle paradoxal où des pays et des doctrines qui, dans la pratique, sont la négation même de la liberté, qui ignorent les droits les plus élémentaires inhérents à la dignité de la personne humaine — en somme, des Etats qui violent tout ce que le monde moderne a pu conquérir en matière du respect des hommes —, alors que nous assistons au spectacle paradoxal et étrange où ces pays et ces tendances prétendent s'ériger en juges de la conduite d'autres Etats et de groupes sociaux qui ont eu à se défendre des mouvements subversifs insidieux et criminels très souvent inspirés et financés par ces mêmes pays. Qu'on le veuille ou non, dans la lutte contre l'anarchie et le crime organisé, l'imperfection humaine fait que se produisent des infractions regrettables mais inévitables à ces droits sacrés.

66. Mon pays s'efforce avec obstination d'assurer le règne du droit, en dépit de la lutte interne implacable que nous devons mener, et, jour après jour, nous avançons vers la pleine normalisation des institutions démocratiques. Malheureusement, sur le plan interne, dans beaucoup d'Etats, le mépris des droits de l'homme représente quelque chose de normal qui est imposé officiellement par des systèmes totalitaires qui condamnent des millions d'êtres humains à vivre dans des conditions spirituelles et matérielles qui lèsent profondément leur dignité naturelle.

67. Si cela se produit sur le plan interne, sur le plan international c'est avec une profonde préoccupation que nous assistons à l'accroissement considérable du terrorisme. La violence et le crime, comme moyens d'expression politique remplaçant le dialogue et les sages conseils, semblent être devenus l'une des caractéris-

tiques de notre époque. Une fois de plus, au nom de mon gouvernement, je déclare que nous appuierons toutes les mesures collectives qui pourraient être proposées et acceptées pour combattre ce fléau non seulement répugnant et condamnable en soi mais, également, susceptible d'engendrer à son tour des actes de revanche violents et le durcissement inévitable des mécanismes institutionnels et des groupes sociaux attaqués, ce qui aboutirait inéluctablement à une entorse aux droits de l'homme que nous souhaitons assurer.

68. Mon gouvernement souhaite réitérer son opposition radicale à la politique d'*apartheid* et à toutes les formes de racisme. Notre position repose sur les raisons politiques et morales qui s'inscrivent dans une philosophie claire enracinée dans nos traditions culturelles les plus profondes. Notre république accordera son vote à toute mesure condamnant l'*apartheid*.

69. Mon gouvernement estime que l'information est étroitement liée aux modalités essentielles de la vie contemporaine et pense que les moyens techniques modernes doivent être utilisés à fond pour faciliter non seulement l'information proprement dite, mais également la communication entre les hommes et les peuples et la diffusion de l'éducation et de la culture.

70. Toutefois, l'on doit tenir compte du danger que pourraient comporter certains aspects de cette technique moderne pour la liberté, la stabilité institutionnelle et l'identité culturelle des peuples. Les moyens de diffusion culturelle actuels sont très puissants et doivent être assurés à tous les pays. La communauté des nations doit pouvoir assurer que ces moyens ne sont pas utilisés pour s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats, comme elle devra également s'efforcer de préserver la richesse des diversités nationales.

71. La neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a eu lieu cette année, a accompli des progrès importants — sans précédent pour la communauté internationale — pour élaborer un nouvel ordre juridique des mers reposant sur la reconnaissance des droits souverains et la juridiction des Etats côtiers sur les mers adjacentes à leurs côtes jusqu'à une limite de 200 milles et sur le plateau continental, le respect du *jus communicationis*, l'utilisation ordonnée et pacifique des espaces maritimes, l'exploitation rationnelle des ressources de la mer, la protection et la préservation du milieu marin, la coopération pour le développement de la recherche scientifique et l'administration de la zone de fonds des mers et des océans au-delà de la juridiction nationale par une autorité internationale dotée des pouvoirs appropriés pour organiser et contrôler toutes les activités d'exploration et d'exploitation des ressources et établir une politique de production dans cette zone, qui est le patrimoine commun de l'humanité et dont les ressources, par conséquent, ne peuvent être exploitées qu'en vertu d'un régime international, c'est-à-dire en vertu d'un régime qui serait établi avec l'assentiment de la communauté internationale représentant toute l'humanité.

72. L'état des négociations nous permet de prévoir que, grâce à des formules acceptables par tous sur les questions qui n'ont pas encore été résolues et grâce à une adaptation définitive des textes, le travail de la Conférence aboutira à l'adoption d'une convention à

Caracas en 1981. L'espoir des peuples ne peut plus être déçu. L'étape finale qui reste à parcourir exige un dernier effort de bonne volonté, surtout de la part des puissances industrialisées, afin d'atteindre l'objectif qui, sans aucun doute, contribuera grandement à stabiliser les relations internationales et à consolider la paix mondiale.

73. Le Gouvernement uruguayen ne peut manquer de souligner une fois de plus que le concept de patrimoine commun de l'humanité est un principe impératif du droit international; par conséquent, il ne tolère aucun accord limité, aucun acte unilatéral — tels que la législation que certains Etats ont imposée ou prétendent imposer pour autoriser leurs ressortissants à exploiter les ressources de la zone internationale — qui violent le principe du patrimoine commun de l'humanité et qui, par conséquent, sont dépourvus de toute validité vis-à-vis de la communauté internationale. L'Uruguay déplore ces attitudes et se refuse à céder à toutes les pressions que pourraient exercer lesdites attitudes sur la Conférence.

74. Le nouveau droit de la mer, tant celui qui est né de la pratique généralisée des Etats et qui constitue déjà le droit coutumier que celui que cristallise la convention, représente un défi considérable, particulièrement pour les pays en développement, qui doivent assumer pleinement leurs responsabilités directement liées au bien-être et au progrès de leur peuple, avec l'ouverture de nouveaux horizons de travail, d'étude et de recherche pour la jeunesse et une participation et une coopération plus grandes pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées compétentes doivent dès à présent être prêtes à apporter aux pays en développement une aide précieuse leur permettant d'assumer comme il se doit leurs responsabilités dans le cadre qu'ils se sont fixé pour la poursuite de leurs objectifs nationaux.

75. Nous allons bientôt célébrer le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin 1972, qui a symbolisé l'éveil de notre monde aux graves problèmes de la destruction accélérée de l'environnement. Le problème est particulièrement important et grave, parce que loin de décroître au cours des huit années qui se sont écoulées depuis lors, il n'a fait qu'empirer. A l'instar de ce qui se passe dans le domaine économique, le cri d'alarme des sages et des experts n'a pas été entendu et les graines qu'ils ont semées n'ont porté aucun fruit, à part la rhétorique. Les mesures préconisées et même approuvées par plusieurs instances internationales n'ont pas été mises en application, et les perspectives d'avenir ne peuvent être favorables si les tendances destructrices ne sont pas arrêtées et si le processus n'est pas inversé.

76. Toutefois, un certain optimisme est autorisé parce que le problème arrive à son paroxysme et que, par ailleurs, les efforts laborieux mais efficaces des organismes internationaux spécialisés et de l'élite pensante de l'humanité pour préparer des projets et des plans permettant d'inverser ces processus destructeurs dans tous leurs aspects complexes convainquent peu à peu les gouvernements et les responsables des peuples de la nécessité d'adopter des mesures radicales et novatrices. Les problèmes écologiques, par ailleurs, ont permis de met-

tre en évidence de manière considérable la solidarité essentielle qui existe non seulement entre tous les hommes mais entre tous les éléments de la nature.

77. Le rapport du Conseil d'administration du PNUÉ sur sa huitième session, dont l'Assemblée est saisie [A/35/25], démontre que l'on a fait du bon travail et que l'on continue d'en faire; il appartient maintenant à tous les gouvernements concernés de mettre en œuvre les mesures conseillées.

78. Nous souhaitons relever deux des thèmes traités à Nairobi, qui nous semblent particulièrement importants.

79. Le premier a trait à la Stratégie mondiale de la conservation, fruit du travail de trois années réalisé par un groupe choisi de savants de renommée mondiale. Ce groupe a travaillé sous la direction de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, sous le patronage de l'UNESCO, de la FAO et du PNUÉ.

80. Ce document remarquable représente un compromis réel entre la préservation de l'environnement et le développement, une clarification claire et sensée des priorités et une préservation convaincante de la nécessité urgente de conserver les ressources biologiques de la planète dont dépend en définitive la survie de l'homme. Tout cela est complété par l'énumération de moyens appropriés et pragmatiques, mettant à la disposition des gouvernements les instruments techniques et juridiques nécessaires pour mettre en pratique de manière efficace et pratique une bonne politique de conservation. Il appartient maintenant aux gouvernements de passer des paroles aux actes en affectant les sommes nécessaires, en négociant les appuis financiers bilatéraux et multilatéraux et en octroyant, en même temps, au PNUÉ et à l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources un appui soutenu leur permettant d'adopter des plans progressifs et pratiques.

81. Le deuxième point que nous voulons soulever est également lié à l'application effective de la politique d'environnement dont la nécessité semble ne pas avoir été suffisamment soulignée. Nous voulons parler de la réunion mondiale sur le droit de l'environnement, préparant la sixième session du Conseil d'administration du PNUÉ, à laquelle participeront tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de cette réunion solennelle sera commémoré le dixième anniversaire de la Conférence de Stockholm; on y fera le bilan de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire dans ce domaine si délicat. Dans le domaine des réalisations, l'élaboration et la consolidation d'un cadre juridique approprié sont essentielles pour cristalliser de manière effective une politique commune, alors qu'actuellement les points de vue théoriques ne manquent pas mais que manquent, en revanche, les instruments institutionnels et juridiques appropriés pour réaliser tout cela dans la pratique. L'Uruguay s'enorgueillit du fait qu'il est prévu que cette réunion préparatoire importante se tienne à Montevideo, dont la tradition juridique se voit ainsi couronnée par un événement d'importance dans le domaine du droit.

82. Nous n'avons aucune raison de voir se dissiper les préoccupations que nous avons exprimées, année après

année, devant cette assemblée, quant à la situation économique mondiale. Bien au contraire, elle ne cesse de se détériorer et de devenir de plus en plus préoccupante. Cela est dangereux parce que la déception des peuples est germe de violence. Nous avons exposé cette même préoccupation avec force à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale<sup>4</sup>. Le processus de récession et d'inflation, l'aggravation du chômage, l'instabilité des taux de change, le déséquilibre de la balance des paiements des pays industrialisés, les poussées protectionnistes et, enfin, tout un syndrome négatif dans lequel un rôle important revient également au fait que ces pays sont incapables de prendre la décision politique conforme aux exigences de la crise globale, tout cela constitue autant de facteurs qui freinent le progrès économique des pays en développement.

83. La caractéristique essentielle de la situation économique mondiale contemporaine est l'interdépendance croissante et qui va s'intensifiant de manière accélérée entre tous les peuples de la terre. Il est évident qu'on ne peut plus rechercher des solutions en vertu d'une politique de blocs isolés. Sans cette approche économique générale mondiale, qui exige une politique économique également générale et à long terme, il sera très difficile de vaincre les graves problèmes conjoncturels qui affectent les peuples du monde en développement et même du monde développé. Cette approche collective efficace suppose une répartition optimale des ressources collectives, une redistribution et un redéploiement des industries en fonction des possibilités compétitives de chaque pays, l'ouverture générale des économies pour assurer le jeu effectif des règles de la concurrence, une stratégie qui recouvre la totalité des domaines du développement, sans exclusion de secteurs clefs.

84. Mon pays, comme tant d'autres pays en développement, s'efforce d'appliquer ces principes sur le plan interne et de développer la production dans les secteurs où il a un avantage relatif. L'ouverture sur l'extérieur des économies aiderait ainsi à développer l'économie mondiale sur des bases solides grâce à une répartition rationnelle des activités de production, en respectant les avantages relatifs des différents participants du système. L'on énonce et l'on défend souvent ces principes d'un point de vue théorique dans les pays industrialisés. Malheureusement, ces pays industrialisés ne traduisent pas dans la pratique ce qu'ils défendent en théorie, car ils appliquent des politiques protectionnistes qui vont à l'encontre des pays les plus faibles et qui, en définitive, nuisent à l'économie mondiale tout entière.

85. Ce phénomène constitue une mesure draconienne pour des pays qui, tels que le nôtre, doivent faire face aux problèmes caractéristiques engendrés par une économie de marché limité. Après plusieurs années au cours desquelles nous nous sommes efforcés d'appliquer un système de développement reposant sur le marché interne, qui s'est avéré insuffisant car nos ressources n'étaient pas utilisées de manière optimale, nous avons décidé d'adopter un nouveau processus de développement reposant sur les principes de l'économie ouverte, s'inscrivant dans un marché plus dynamique et concurrentiel que le marché international.

86. Un autre point que nous souhaitons traiter est celui de la production alimentaire et agricole; l'examen de cette question ne peut être séparé de la question commerciale, étant donné les effets nuisibles des barrières protectionnistes sur la production alimentaire rentable des pays en développement. Dans ce domaine, la situation mondiale est, à vrai dire, alarmante. C'est pourquoi nous appuierons toutes les mesures que pourrait adopter la communauté internationale en faveur d'un nouvel ordre alimentaire mondial qui, à notre avis, est une condition préalable de tout nouvel ordre économique international.

87. Devant cette tâche gigantesque, nous sommes en droit d'être préoccupés par le fait que les pays industrialisés ont de plus en plus tendance à favoriser le protectionnisme, qui limite sérieusement et pourrait même annuler les bénéfices de cette option. L'effet néfaste de ce phénomène ne saurait être sous-estimé. Si, à mesure que les pays en développement se préparent et s'équipent pour être concurrentiels sur les marchés internationaux conformément aux lois de l'économie de marché, leurs efforts sont neutralisés artificiellement par des mesures protectionnistes — qui, souvent, prennent la forme de barrières non tarifaires érigées sous les prétextes les plus divers —, il leur devient impossible d'avoir accès aux marchés internationaux, et tous les mécanismes qui réglementent ces marchés sont perturbés. Tout cela est aggravé par les politiques de subvention et de « dumping » qui suppriment tous les avantages relatifs que pourraient avoir les pays en développement, particulièrement dans le domaine de la production alimentaire. Il est évident que cette attitude est contraire à tous les objectifs énoncés visant à intensifier la production alimentaire dans le monde et à la nécessité reconnue d'octroyer certaines facilités aux pays en développement, afin qu'ils aient un développement soutenu, atténuant ainsi les tensions internationales dangereuses.

88. Les pays en développement ont souffert et souffrent encore, de manière particulièrement aiguë, des problèmes causés par la crise de l'énergie depuis que les prix du pétrole ont commencé à augmenter en 1973. L'Uruguay, totalement dépourvu de cette ressource, est l'un des pays de l'Amérique latine qui souffre le plus de cette crise, car c'est un phénomène qui affecte particulièrement ses importations globales et son processus d'industrialisation. Le principal objet de nos préoccupations est la nécessité de créer des mécanismes pour nous assurer des approvisionnements minimaux à des prix raisonnables, rationaliser l'emploi de cette ressource, rechercher d'autres sources d'énergie et coordonner les modalités particulières de financement qui soient acceptables. La nécessité absolue et prioritaire d'élaborer une politique d'énergie mondiale et cohérente, reposant sur un concept de solidarité inexorable entre tous les pays et sur leur droit d'avoir une part équitable des ressources naturelles, apparaît comme l'un des impératifs les plus urgents de cette décennie. C'est un impératif qui doit être complété par un effort intensif de recherche dans ce domaine de la part des pays qui sont en mesure de le faire. Cet effort doit permettre de trouver des solutions de rechange pour le moment, déjà proche, où le pétrole sera épuisé. Il faut espérer qu'il sera tenu compte de ces préoccupations à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui se

<sup>4</sup> Ibid., onzième session extraordinaire, Séances plénières, 12<sup>e</sup> séance.

tiendra à Nairobi en août 1981. Si cette conférence n'abordait pas d'une manière réaliste et pragmatique cette question, un dur coup serait porté aux espérances de l'humanité qui voit dans ce problème de l'énergie l'une des menaces les plus concrètes et les plus immédiates à son bien-être présent et futur.

89. C'est avec satisfaction que nous avons constaté que, à différents niveaux, une attitude favorable est adoptée dans le domaine de la coopération entre pays en développement en matière d'énergie. Les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ont établi un programme ambitieux pour garantir l'approvisionnement en pétrole du monde en développement et ils ont défini un système préférentiel de prix et de financement suivant le niveau de développement de chaque pays. Au niveau régional, la même tendance s'est manifestée, tendance qui s'est concrétisée par l'accord historique conclu entre le Venezuela et le Mexique pour une coopération, dans ce domaine, avec les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, ainsi que par la proposition présentée par le Président du Mexique à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, et chaleureusement appuyée par mon pays.

90. Il est vital d'assurer la transition de l'économie actuelle basée sur les hydrocarbures à une économie basée principalement sur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

91. L'Uruguay attache une importance particulière à la science et à la technique, car il n'est pas possible d'arriver à un développement sur des bases solides sans disposer de capacités endogènes dans ce domaine. A ce propos, nous souhaitons voir appliquer les résolutions de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue à Vienne l'année dernière<sup>9</sup>.

92. Notre pays a pris une part active à la discussion sur la question de la coopération économique et technique entre pays en développement, élément fondamental du nouvel ordre économique international qui s'inspire des principes consacrés dans la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)]. Nous notons avec satisfaction les différentes démarches qui sont entreprises à l'heure actuelle afin d'appliquer le programme d'autonomie collective, adopté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à Arusha<sup>10</sup>, et tout particulièrement le premier plan d'action à court et à moyen terme concernant les priorités globales en matière de coopération économique entre pays en développement. Il a déjà été décidé de négocier un système global de préférences commerciales au sein du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Il a été également décidé d'identifier les accords pratiques de commercialisation et toutes les opérations qui pourraient être orientées directement par les gouvernements. Il est particulièrement important que soit inscrite, dans l'ordre du jour du

Groupe des Soixante-Dix-Sept pour cette année, pour la première fois, la question de l'énergie dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement. En effet, il a été reconnu que le commerce, les différentes sources et formes d'énergie, les matières premières, l'alimentation, la technique et autres questions connexes doivent être examinés, de manière intégrée et cohérente, par le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

93. Il ne fait aucun doute que les pays en développement disposent de moyens importants pour réaliser une coopération horizontale sous des formes nouvelles et utiles. Une fois que leurs nombreuses ressources seront mobilisées, ces pays pourront réaliser de grandes transformations pour leur bien propre et celui de l'économie mondiale tout entière.

94. Toutes les mesures concernant les questions examinées doivent s'inscrire — disons-le une fois encore — dans le cadre d'une politique vigoureuse de redistribution internationale du travail grâce à laquelle seraient assurés le transfert de la technique vers les pays en développement ainsi que leur industrialisation. Dans cette politique, l'attention portée aux problèmes à court terme — d'importance immédiate et vitale — est tout aussi importante que celle portée à titre complémentaire aux problèmes à long terme car, sans solution de ce genre, tout le reste ne sera qu'un palliatif sans effet sur les besoins permanents qui compromettent l'avenir des peuples.

95. Nous ne saurions terminer notre allocution sans dire combien nous sommes déçus que l'Assemblée générale, à sa onzième session extraordinaire qui vient de se terminer, n'ait pas pu arriver au consensus nécessaire à l'adoption de l'ensemble des questions dont elle était saisie. Malheureusement pour tous les peuples du monde, cette session s'inscrit dans l'histoire comme un échec sur le chemin long et difficile sur lequel se sont engagés les pays en développement pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Nous avons à nouveau laissé passer une occasion excellente de montrer à nos peuples les grands résultats que l'on peut obtenir grâce à la coopération internationale. En dépit de cela, nous avons le devoir historique, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, de poursuivre de manière résolue les efforts entrepris pour commencer les négociations globales comme prévu, le 12 janvier de l'année prochaine, et adopter la Stratégie internationale du développement pour les années 80.

96. Avant de terminer, je dois exprimer la gratitude et la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts qu'il a déployés, avec l'assistance du personnel qui dépend de lui, dans l'accomplissement de sa tâche importante, en accordant une attention inlassable et efficace à des problèmes nombreux et compliqués — dont certains sont particulièrement délicats — qu'il a dû affronter car ils sont du ressort de cette organisation.

97. Je souhaite réitérer notre adhésion inébranlable aux buts et principes de la Charte des Nations Unies auxquels se conforme pleinement la politique internationale de mon pays. Nous réitérons de même notre foi dans leur application permanente et toujours actuelle et notre espoir que les graves menaces à la paix et à la sécurité internationales qui, comme des nuages orageux,

<sup>9</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VI, sect. A.

<sup>10</sup> *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. I : Rapports et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), annexe VI.

s'amoncellent à l'horizon, ainsi que les différents obstacles qui entravent le plein développement des relations entre les nations dans l'harmonie, le respect mutuel et la justice se disperseront grâce à l'effort commun de tous à l'Organisation et à l'application tenace et sans relâche de toutes les mesures et de tous les instruments dont elle dispose pour atteindre ses objectifs élevés et nobles qui seront l'expression même de la civilisation. Pour donner un témoignage de cette foi et voir se matérialiser cet espoir, l'Uruguay engage toutes ses ressources matérielles et le riche patrimoine de ses forces spirituelles.

98. M. DUGERSUREN (Mongolie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter très sincèrement à l'occasion de votre élection unanime au poste élevé de président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre grande expérience et que vos nombreux talents seront une importante contribution aux travaux de notre session.

99. Je voudrais également m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et qui ont rendu hommage à M. Salim Ahmed Salim pour la tâche exemplaire qu'il a accomplie en tant que président de la trente-quatrième session ordinaire et autres sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

100. Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter chaleureusement Saint-Vincent-et-Grenadines à l'occasion de son admission dans la famille des nations souveraines.

101. La présente session de l'Assemblée générale se déroule au carrefour de deux décennies, en l'année du trente-cinquième anniversaire de la victoire des forces de la paix et du socialisme sur le fascisme et le militarisme. Cette circonstance, à notre avis, devrait nous aider à nous concentrer de manière appropriée sur les principaux problèmes qui se posent dans la situation politique du monde actuel, en tirant les leçons nécessaires du passé, en définissant correctement les tâches de la communauté internationale pour appliquer des buts et principes de la Charte des Nations Unies et en renforçant la paix et la coopération internationale.

102. Au cours des 35 années qui se sont écoulées depuis la fin de la seconde guerre mondiale, des changements profonds et positifs ont eu lieu dans le développement mondial. Cela se réfère principalement à la création du système socialiste mondial et à la croissance constante de sa puissance ainsi qu'aux succès historiques remportés par les forces de libération nationales et sociales. A cet égard, notre délégation désire tout particulièrement souligner l'importance historique de la parité militaire et stratégique obtenue entre le monde socialiste et l'Occident, dans le but d'assurer un avenir pacifique à l'humanité.

103. Les années 70 ont été marquées par la victoire sur la politique de « guerre froide », par la détente internationale qui l'a suivie et par le fait que le principe de la coexistence pacifique des Etats ayant des régimes sociaux différents s'est trouvé confirmé.

104. D'autre part, les événements actuels montrent clairement que les forces de l'impérialisme et de la réaction refusent d'accepter le renforcement des positions du socialisme et les changements progressistes qui

s'accomplissent dans le monde. Elles essaient désespérément et par tous les moyens d'entraver le cours de l'histoire et se sont fixé le but réellement aventuriste d'obtenir la supériorité militaire par rapport au monde socialiste qui se trouve être le principal défenseur de la paix, de l'indépendance nationale, de la démocratie et du progrès. Elles se sont lancées dans une escalade sans précédent de la course aux armements, qui sape les fondements mêmes de la détente internationale.

105. La cause de la paix est particulièrement menacée par la décision de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord [OTAN] de produire et de déployer en Europe occidentale de nouvelles armes nucléaires américaines de portée intermédiaire ainsi que par la création aux Etats-Unis de forces dites de réaction rapide destinées à commettre des actes d'agression dans diverses parties du monde. Un programme à long terme visant à augmenter les dépenses militaires des pays membres de l'OTAN a été adopté.

106. En outre, les Etats-Unis ont adopté récemment ce que l'on appelle la directive présidentielle n° 59 qui, en fait, défend la conception d'une prétendue guerre nucléaire limitée, et, dans les milieux politiques de rang élevé du pays, on parle avec une légèreté dangereuse de la possibilité de recourir aux armes nucléaires et de lancer une guerre nucléaire.

107. Les forces réactionnaires mènent une action contre la paix, la sécurité, la liberté et l'indépendance des peuples sous le prétexte fallacieux de lutter contre une prétendue « menace militaire soviétique » et, ce faisant, déforment le caractère pacifique de la politique étrangère de l'Union soviétique et de la communauté socialiste, qui est véritablement conforme aux intérêts vitaux de l'humanité.

108. Le plus grave danger dans la situation actuelle réside dans la collusion active des forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme qui repose sur l'antisoviétisme, en d'autres termes sur l'hostilité à la cause de la libération nationale et sociale des peuples. L'antisocialisme et la politique antisoviétique de Beijing inspirent les forces les plus réactionnaires de l'impérialisme et favorisent le nouveau déchaînement d'agressivité et d'aventurisme dans leurs actions.

109. Cependant, l'impérialisme et la réaction sont aujourd'hui contrecarrés par les forces de la paix, de la démocratie et du socialisme qui sont capables de répondre de manière appropriée à ces intrigues. Il existe des conditions objectives qui empêcheront tout retour à la « guerre froide » et préviendront le danger d'un conflit nucléaire. Le potentiel économique et offensif croissant du véritable socialisme et son influence internationale toujours grandissante servent d'appui fiable dans la lutte des peuples visant à renforcer la paix et la coopération internationales. Le Parlement mondial des peuples pour la paix, qui tient en ce moment même ses assises à Sofia, capitale de la République populaire de Bulgarie, constitue un exemple particulier de l'étendue de cette lutte. Des représentants de plus de 130 Etats et de 100 organisations publiques y discutent de problèmes aussi vitaux que le renforcement de la paix, le développement de la coopération internationale et du désarmement, et d'autres problèmes.

110. La détente est de plus en plus enracinée dans les relations internationales et de véritables conditions existent pour qu'elle demeure la tendance dominante. J'en veux notamment pour preuve les résultats des réunions et des entretiens tenus par Leonid I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, avec le président Giscard d'Estaing, de la France, au mois de mai dernier, et par la suite entre les dirigeants de l'Union soviétique et de la République fédérale d'Allemagne. La délégation mongole estime que, à la lumière des actes aventuristes des forces ultra-réactionnaires de l'impérialisme et de l'hégémonisme, les résultats de ces entretiens acquièrent une importance particulière.

111. La République populaire mongole, comme d'autres Etats socialistes, pensent que le renforcement de la détente ne se fera pas de lui-même. Elle ne sera préservée et renforcée que dans la lutte résolue et persistante menée par les forces qui défendent la paix, l'indépendance nationale et le progrès social.

112. La première condition essentielle du renforcement de la détente et de la paix est la cessation de la course aux armements et la mise en œuvre d'un désarmement véritable. Ces objectifs devraient être réalisés grâce à la préservation de la parité militaire et stratégique existante, sur la base de la réduction progressive des arsenaux d'armements et du respect strict des principes d'une sécurité égale pour toutes les parties intéressées.

113. C'est en vue d'atteindre ces buts que les nombreuses initiatives constructives des pays socialistes ont été présentées. Ces initiatives, dans leur ensemble, ont été réaffirmées et développées dans la déclaration du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, en date du 15 mai 1980 [voir A/35/237-S/13948].

114. Les Etats parties au Traité de Varsovie ont proposé d'entreprendre immédiatement des négociations pratiques et, dans les domaines où ces négociations ont commencé, de les compléter efficacement afin de réaliser des accords sur des mesures concrètes dans une vaste gamme de problèmes, à commencer par la réduction des budgets militaires des grandes puissances et allant jusqu'à des mesures aussi importantes que l'interdiction totale et globale des essais d'armes nucléaires, l'arrêt de la fabrication d'armes nucléaires et la réduction progressive des stocks nucléaires, jusqu'à ce qu'ils soient éliminés complètement, l'interdiction de créer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, l'interdiction des armes chimiques et la liquidation de leurs stocks et l'interdiction des armes radiologiques et autres.

115. Dans le domaine des mesures politiques, les Etats parties au Traité de Varsovie ont proposé la convocation d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe et, dans un proche avenir, la réunion au sommet des dirigeants d'Etats de toutes les régions du monde, afin d'examiner les problèmes de l'élimination des foyers de tension internationale et les moyens de prévenir une guerre. Ils ont également présenté des propositions visant à ce que la prochaine réunion de Madrid soit couronnée de succès, afin que ses résultats

confirment et expriment dans la pratique les dispositions de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki.

116. Dans sa déclaration du 20 mai dernier, le Gouvernement de la République populaire mongole a appuyé sans réserve ces initiatives en tant que contribution nouvelle et constructive de l'Organisation du Traité de Varsovie à la cause du renforcement de la paix, de la sécurité et du développement de la coopération internationale en Europe et partout dans le monde.

117. Récemment, ces propositions constructives des pays socialistes ont été complétées efficacement par une mesure nouvelle et exceptionnellement importante de l'Union soviétique demandant que des pourparlers soient immédiatement entamés sur la question des armes nucléaires de portée intermédiaire, ce qui la lie étroitement à celle des armes nucléaires agressives américaines. La délégation mongole est d'avis que l'autre partie devrait faire preuve d'une attitude constructive à l'égard de cette question d'importance vitale.

*M. Ortiz Sanz (Bolivie), vice-président, prend la présidence.*

118. Le point de l'ordre du jour intitulé « Mesures urgentes pour réduire le danger de guerre » [point 121] soumis aux fins d'examen, le 23 septembre dernier, par la délégation soviétique à la présente session de l'Assemblée générale [A/35/241], contient les propositions les plus concrètes et les plus pratiques liées à la renonciation à l'expansion de groupes militaires et politiques, à l'accroissement des forces armées et des armes de type classique, et qui ont trait au renforcement des garanties de sécurité données aux Etats non nucléaires, afin de parvenir à un accord sur une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Les mesures proposées présentent un caractère d'urgence. La délégation mongole estime que l'Assemblée générale a le devoir d'adopter des mesures concrètes fondées sur les dispositions du projet de résolution présenté par la délégation soviétique [ibid., annexe].

119. La bonne volonté et la détermination des Etats socialistes de favoriser efficacement la détente militaire sont appuyées par leurs actes. Le Gouvernement de la République populaire mongole, comme d'autres forces éprises de paix, considère que le retrait unilatéral de la part de l'Union soviétique du territoire de la République démocratique allemande de 20 000 soldats soviétiques, de 1 000 chars d'assaut et autres équipements militaires est d'importance primordiale pour l'édification d'un climat de confiance mutuelle, si vital pour la mise en œuvre de mesures tendant à réduire la menace d'affrontement militaire en Europe. De même, la République populaire mongole se félicite des nouvelles propositions des pays socialistes parties aux Entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale. Comme mesure principale au cours de la première étape, on propose que les forces armées des Etats-Unis et de l'Union soviétique stationnées en Europe centrale soient respectivement réduites de 13 000 et de 20 000 hommes.

120. La conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales est de grande importance pour le renforcement de la

détente, la sécurité des Etats et la création de conditions favorables au désarmement et pour mettre un terme à la course aux armements.

121. C'est dans le même esprit que la République populaire mongole appuie la proposition des pays non alignés d'élaborer une déclaration sur la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats<sup>11</sup>. Le regain d'activité des forces expansionnistes et hégémonistes donne à cette question un caractère particulièrement urgent.

122. En ce qui concerne les mesures régionales visant au renforcement de la sécurité des Etats, ma délégation tient à souligner que la lutte pour faire de l'océan Indien une zone de paix — alors que les Etats-Unis continuent d'y intensifier leur présence militaire — acquiert une urgence toute particulière. La conférence sur l'océan Indien qui doit se réunir à Colombo en 1981 devra se prononcer de la manière la plus nette sur le problème clef qu'est l'élimination des bases militaires dans cette région.

123. En ce qui concerne les problèmes précis du désarmement et de la cessation de la course aux armements, la délégation mongole tient à souligner l'énorme importance militaire et politique de la prompte ratification du Traité sur la limitation des armements stratégiques offensifs — SALT II. Les Etats-Unis devraient tenir compte de la volonté de la communauté internationale, qui exige la ratification de ce traité dans le plus bref délai. Notre délégation souligne en outre l'urgence du problème de la non-prolifération des armes nucléaires. Les actes de ceux qui, non seulement n'ont pas accédé à cet important instrument, mais ont tout fait pour inciter d'autres à acquérir des armes nucléaires, inquiètent sérieusement la communauté mondiale. La situation est aggravée par le fait que les régimes agressifs de Tel-Aviv et de Pretoria, comme ceux de certains autres milieux, ne cachent nullement leur intention d'acquérir ces armes de destruction massive. Nous estimons nécessaire que des mesures efficaces supplémentaires soient prises pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. Une évaluation positive peut être faite de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui, ayant réaffirmé l'importance et la valeur du Traité et la nécessité d'en rendre l'application universelle, a favorisé un nouveau renforcement du régime de non-prolifération.

124. Nous appuyons l'interdiction des armes radiologiques et exprimons l'espoir que le Comité du désarmement pourra, lors de sa prochaine session, mener à bien l'élaboration d'un projet de convention approprié.

125. Le problème que pose l'interdiction des armes chimiques devient de plus en plus urgent, étant donné les rapports que nous recevons continuellement sur les intentions de certains pays occidentaux, sous divers prétextes fallacieux, de perfectionner ces armes de destruction massive et d'en accroître la production. Nous espérons que la ferme intention exprimée par l'Union soviétique et les Etats-Unis, au Comité du désarmement, de poursuivre leurs efforts sans relâche pour trouver des

solutions mutuellement acceptables au problème de l'interdiction des armes chimiques permettra de faciliter la réalisation de ce but essentiel.

126. La course aux armements non seulement est lourde de conséquences socio-économiques défavorables, mais elle a des effets désastreux sur l'environnement. Aujourd'hui, alors que l'on procède dans le monde à des essais de divers types d'armes, y compris des armes nucléaires, alors que les moyens d'anéantir tous les êtres humains de la planète ne cessent de s'accumuler, la protection de la nature contre les conséquences dangereuses qu'entraîne une course effrénée aux armements revêt un caractère urgent.

127. C'est précisément dans cette optique que le Gouvernement de la République populaire mongole considère l'importance essentielle du nouveau point de l'ordre du jour, intitulé « Responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures » [point 120], proposé par l'Union soviétique, et appuie pleinement cette initiative. L'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution, dont le projet a été proposé par la délégation soviétique [voir A/35/194], constituerait un pas important en direction du développement de la coopération internationale pour préserver l'environnement de notre planète et pour limiter et éliminer les conséquences néfastes que la course aux armements peut avoir sur la nature.

128. Comme par le passé, la République populaire mongole est en faveur de la convocation, le plus tôt possible, de la Conférence mondiale du désarmement et de l'extension du mandat et de l'augmentation des travaux du Comité *ad hoc* pour la Conférence mondiale du désarmement.

129. La situation internationale en Asie subit l'influence de forces diverses. Le principal aspect de la vie politique de ce vaste continent est le renforcement des positions des forces de paix, de coopération internationale, d'indépendance et de progrès social.

130. Les avantages obtenus par les forces démocratiques socialistes et révolutionnaires se consolident dans la République socialiste du Viet Nam, dans la République démocratique populaire lao, dans la République démocratique d'Afghanistan et dans la République populaire du Kampuchea. Une coopération et une réciprocité fraternelles entre l'Union soviétique et les autres pays socialistes d'Asie exercent un effet favorable sur la situation politique du continent. La politique de paix et les positions réalistes de plusieurs autres pays d'Asie, et surtout la République de l'Inde, jouent un rôle positif à cet égard.

131. Par contre, les forces de l'impérialisme, de l'hégémonisme et du militarisme intensifient leurs activités dangereuses sur ce continent. Les milieux dirigeants des Etats-Unis cherchent à mettre sur pied une sorte de triple alliance dirigée contre les pays socialistes, les forces de libération nationales et sociales et contre tout ce qui est progressiste, juste et raisonnable.

132. La République populaire mongole qui, il y a 35 ans, a contribué au rétablissement de la paix en Asie et en Extrême-Orient, invite les peuples d'Asie à tirer la leçon du passé, à se montrer vigilants et circonspects à l'égard des différentes menées des forces réactionnaires.

<sup>11</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Annexes*, point 46 de l'ordre du jour, document A/34/827, par. 9.

C'est un fait que, alors qu'ils préparaient la seconde guerre mondiale, les milieux fascistes et militaristes dissimulaient leurs actions criminelles sous le prétexte fallacieux d'une lutte contre la « menace communiste ». Il est évident pour tous que ce même stratagème est utilisé aujourd'hui, lorsque nous entendons les ennemis de la paix et de la coopération internationale claironner qu'il existe une « menace militaire soviétique » ou une « menace venant du Nord », alors qu'il n'en est rien.

133. Ces mêmes forces sont responsables de la détérioration de la crise au Moyen-Orient qui dure depuis si longtemps; par ailleurs, elles organisent une guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan, exercent des pressions armées ou autres sur les nations de l'Indochine et s'ingèrent de façon flagrante dans les affaires intérieures des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Il existe, malheureusement, certains milieux en Asie qui, pour ne pas dire plus, sont complices de ces tentatives agressives qui nuisent aux intérêts vitaux de la paix et de la sécurité des peuples du continent, notamment de leurs propres peuples.

134. La République populaire mongole, comme par le passé, s'efforce constamment de sauvegarder et de consolider la paix et la sécurité en Asie grâce aux efforts collectifs de tous les Etats du continent. La Conférence de Bandung, convoquée il y a un quart de siècle sur l'initiative de certains pays asiatiques, a montré qu'il était objectivement nécessaire et possible d'unir toutes les forces intéressées sur la base d'une lutte commune pour la paix et la coopération internationales, pour l'indépendance nationale et le progrès social. L'esprit de Bandung est aujourd'hui de plus en plus applicable.

135. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que l'élimination rapide des foyers de tension et de conflits revêt une importance primordiale. L'annexion de Jérusalem par Israël, les nouvelles aventures d'agression et d'expansion de ce dernier, en particulier en ce qui concerne l'Etat souverain du Liban, ont prouvé à nouveau que l'essence même du marché de Camp David est hostile à la cause des peuples arabes. La délégation mongole, à la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale consacrée à la question de Palestine, a réaffirmé une fois de plus la position de principe de son gouvernement à l'égard d'un règlement global du problème du Moyen-Orient afin d'assurer une paix juste et durable dans cette région<sup>12</sup>.

136. Le Gouvernement de la République populaire mongole est en faveur d'un règlement politique immédiat de la situation concernant l'Afghanistan, résultat de l'intervention organisée par Washington et Beijing par l'intermédiaire de leurs complices, contre cet Etat souverain. Un tel règlement réside dans les propositions présentées par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, le 14 mai dernier [voir A/35/238-S/13951]. La cessation de l'intervention contre-révolutionnaire est la condition préalable à la réalisation de cet objectif. La question du retrait d'Afghanistan du contingent limité de troupes soviétiques pourrait être résolue dans le cadre d'un règlement politi-

que si l'agression contre la République démocratique d'Afghanistan prenait fin et si des mesures étaient prises pour garantir ce nouvel état de choses. Au Bureau, notre délégation s'est opposée énergiquement à ce que la question de la prétendue question concernant la situation en Afghanistan soit examinée à l'Assemblée générale. Un tel examen constituerait une violation flagrante de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies et une ingérence dans les affaires intérieures du peuple afghan. Personne ne saurait changer la réalité révolutionnaire qui a été irrévocablement créée en Afghanistan. L'Organisation des Nations Unies ne devrait pas se laisser entraîner dans une affaire aussi illégale et sans espoirs.

137. A la suite de la prétendue action parallèle de Beijing et de Washington, un grave foyer de tension est apparu en Asie du Sud-Est. La frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea est devenue, en réalité, la limite d'une nouvelle « guerre non déclarée ». A la lumière de cette situation, notre gouvernement a souscrit, sans hésitation, à la proposition du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam visant à inscrire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale un point essentiel intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est » [point 119]. C'est tout à fait dans cet esprit que nous appuyons pleinement le programme constructif visant à normaliser le climat politique en Asie du Sud-Est, qui a été présenté par la Conférence des ministres des affaires étrangères du Laos, du Vietnam et du Kampuchea, tenue en juillet dernier à Vientiane [A/35/347].

138. Nous estimons que seul le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea, qui jouit de l'appui de tout le peuple kampuchéen, devrait occuper le siège légitime qui lui revient à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres organisations internationales. Le fait même que le siège du Kampuchea à l'Organisation soit occupé par ceux qui ne représentent personne ne peut que saper le prestige de notre organisation.

139. L'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale de la question intitulée « La situation au Kampuchea » — question créée de toutes pièces — contre la volonté du Gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea, constitue une ingérence intolérable dans les affaires intérieures de cet Etat souverain. Notre organisation a le devoir de chercher à réduire la tension en Asie du Sud-Est, et par conséquent à contrecarrer résolument toutes manœuvres visant à s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats de la région, et de promouvoir la normalisation de la situation et l'instauration de relations de bon voisinage entre eux.

140. Notre peuple condamne résolument les persécutions et les répressions auxquelles a recours le régime militaire de Séoul contre les forces démocratiques en Corée du Sud. La situation qui règne dans cette partie du pays exige la mise en œuvre la plus rapide possible des dispositions de la résolution 3390 B (XXX) de l'Assemblée générale, qui envisage la dissolution du « Commandement des Nations Unies » et le retrait des troupes étrangères de Corée du Sud. La République populaire mongole, comme par le passé, souscrit aux

<sup>12</sup> *Ibid.*, septième session extraordinaire d'urgence, Séances plénières, 6<sup>e</sup> séance.

propositions constructives de la République populaire démocratique de Corée visant à la réunification de la Corée par des moyens pacifiques, sans ingérence extérieure.

141. Je ne peux qu'exprimer la profonde préoccupation de notre délégation devant l'aggravation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq. Les intérêts de la paix et de la tranquillité dans cette région si sensible et le bien-être des deux peuples en question exigent la modération et la sagesse politique de la part des dirigeants de ces pays afin d'empêcher une nouvelle aggravation de la situation.

142. Le 14 décembre de cette année marquera le vingtième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*]. Nous saluons aujourd'hui la naissance de l'Etat souverain du Zimbabwe, comme l'événement le plus significatif de cette année commémorative pour la réalisation des idéaux de la Déclaration. L'initiative prise par le Gouvernement soviétique, qui avait proposé à l'Assemblée générale l'adoption de cette déclaration, a lié l'Organisation des Nations Unies à l'un des événements révolutionnaires de la période d'après-guerre, à savoir l'élimination du système colonial de l'impérialisme.

143. La désintégration du système colonial a donné une nouvelle impulsion à l'élargissement de la base du mouvement des pays non alignés, qui joue aujourd'hui un rôle important dans la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme, pour la paix et la sécurité internationales.

144. Nous estimons que la question de l'application intégrale des dispositions de la Déclaration sur la décolonisation n'a rien perdu de son urgence. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'élimination de l'héritage colonial dans les domaines politique, économique, social et autres.

145. Les vestiges du colonialisme et les manœuvres néo-colonialistes des puissances impérialistes continuent d'empoisonner l'atmosphère internationale. La récente évolution des événements en Afrique australe montre que les forces impérialistes s'efforcent continuellement de préserver les régimes colonialistes et racistes pour en faire une forteresse de répression de la lutte des peuples dans la région pour la libération nationale et sociale.

146. La République populaire mongole appuie résolument la lutte de libération nationale du peuple de Namibie, menée sous la direction du représentant légitime de ce peuple, la South West Africa People's Organization [*SWAPO*]. De même, nous sommes en faveur du renforcement de l'embargo économique contre le régime raciste d'Afrique du Sud et appuyons la lutte du peuple de la République sud-africaine pour l'obtention de ses droits et libertés politiques et sociaux.

147. A l'heure actuelle, le mouvement de libération nationale des peuples s'étend à de nouveaux domaines du développement social. C'est dans cet esprit que notre délégation voit la lutte des pays en développement pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Nous partageons la déception des pays en développement en constatant que la onzième session extraordi-

naire de l'Assemblée générale, qui s'est réunie tout récemment, n'a pu s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées. La principale raison de cet échec est, à notre avis, le manque de volonté politique manifesté par certains pays occidentaux pour participer à la restructuration des relations économiques internationales sur une base juste et démocratique. Les principales puissances occidentales non seulement ne veulent pas renoncer à leur position privilégiée dans les relations économiques du système capitaliste, mais elles essaient également de s'en servir pour se livrer au chantage et exercer des pressions et pour déstabiliser les relations internationales établies, selon leurs propres intérêts politiques égoïstes.

148. Ma délégation voudrait souligner que l'adoption par les pays en développement de réformes socio-économiques progressistes et la mobilisation de leurs ressources intérieures et de tout leur potentiel constituent la condition la plus importante pour la création et le développement d'économies nationales indépendantes. Nous voyons là l'un des principaux moyens de renforcer la position de tout pays pris individuellement dans la lutte pour l'établissement de liens économiques mondiaux justes et démocratiques.

149. La République populaire mongole a toujours attaché une très grande importance aux activités de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument pour renforcer la paix et la sécurité internationales et pour développer la coopération pacifique entre nations. Etant donné les tensions toujours croissantes aujourd'hui dans le monde, ce rôle de notre organisation ne fait qu'augmenter. Il est donc indispensable de renforcer l'efficacité de ses activités sur la base du respect strict des dispositions de la Charte. Conscient de cette nécessité, notre délégation fera de son mieux pour faciliter l'heureuse issue des travaux de la présente session, afin qu'elle apporte une importante contribution au renforcement de la détente internationale et à une atmosphère de confiance, de compréhension et de coopération mutuelles.

150. M. MATTHEWS (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation transmet à cette assemblée les salutations du Gouvernement et du peuple libériens, dirigés par le Conseil populaire de rédemption, que préside le sergent-chef Samuel Kanyon Doe.

151. Nous félicitons M. von Wechmar de son élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Cette élection est un témoignage de l'estime dont jouissent lui-même et son pays. Qu'il soit assuré de la pleine coopération de ma délégation dans l'accomplissement de sa tâche.

152. Son prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, a mérité notre profonde reconnaissance pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la trente-quatrième session et des trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Nous, en tant qu'Africains, sommes fiers de lui pour l'honneur qui rejaille ainsi sur son pays, la République-Unie de Tanzanie, et sur notre continent.

153. Nos remerciements sincères et toute notre gratitude vont également au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie pour la cause de la paix.

154. Le Libéria, aujourd'hui, est heureux de souhaiter la bienvenue à Saint-Vincent-et-Grenadines au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes également heureux que l'Etat frère du Zimbabwe — qui a été accueilli en tant que Membre de l'Organisation lors de la onzième session extraordinaire — participe activement, à nos côtés, aux travaux de cette session. L'admission de ces nouveaux Etats nous rapproche de plus en plus de l'objectif d'universalité que nous chérissons tous.

155. La présence de notre délégation ici, aujourd'hui, nous confirme qu'est révolue l'époque où les gouvernements pouvaient, du haut de cette tribune, prêcher la liberté, la paix, la sécurité et la justice sociale au niveau international sans accorder aucune importance à ces principes et objectifs dans leurs pays. La paix et la sécurité internationales doivent être édifiées sur l'harmonie et la tranquillité nationales. Quelquefois, cependant, la paix nationale ne peut être assurée qu'en ayant recours à des changements radicaux. C'est ce que le peuple libérien a jugé nécessaire de faire.

156. Notre peuple ne pouvait plus supporter un système politique qui maintenait des conditions au droit de vote et au droit d'être élu — telles qu'être propriétaire. Nous ne pouvions plus accepter une situation dans laquelle 70 % de la population avait un revenu annuel par habitant de 74 dollars alors que celui de 4 % était de 3 500 dollars. Nous étions las du taux de 90 % d'analphabètes et du taux de mortalité infantile le plus élevé du monde. Nous trouvions inacceptable une situation dans laquelle des milliers de personnes n'avaient jamais vu un hôpital ni une école en dépit des visites ponctuelles et constantes du percepteur.

157. Ainsi, le 12 avril 1980, les hommes et les femmes des forces armées libériennes, agissant au nom du peuple libérien, ont renversé le gouvernement du parti True Whig, en raison de la corruption qui y régnait, des abus de la fonction publique et de la violation flagrante des droits constitutionnels du peuple libérien. Les événements du 12 avril ont marqué le point culminant de la lutte par laquelle le peuple libérien inaugurerait une nouvelle société dans notre pays. Ce fut la lutte des masses de notre peuple : étudiants et professeurs, ouvriers et fonctionnaires, habitants des zones rurales et urbaines; avec détermination, nos hommes et nos femmes ont pris les armes. Ce fut la lutte pour assurer la liberté, la justice, l'égalité, la dignité de l'homme, l'égalité des chances et la pleine participation de tous les citoyens à la détermination de leur destin.

158. Le but de la lutte populaire et de la révolution qui en a résulté n'est pas l'élimination d'un groupe ethnique quelconque de notre société ni le remplacement d'un groupe d'exploitants par un autre. La révolution libérienne se propose d'éliminer les disparités politiques, sociales et économiques flagrantes qui permettaient à quelques privilégiés d'assujettir les masses et de les réduire à un état indicible de dégradation. En dépit de la popularité énorme de la révolution libérienne et du soutien massif dont il bénéficie, le Conseil populaire de rédemption a toujours donné l'assurance au peuple libérien que les forces armées rejoindraient leurs casernes aussitôt que les conditions déplorables qui sont à l'origine de la prise de pouvoir seraient contrôlées. Il est fort probable que ceci se fasse d'ici à 1983, année au cours de

laquelle devront avoir lieu les prochaines élections présidentielles.

159. Bien que le Libéria ait changé de gouvernement, il n'a pas changé les fondements de sa politique étrangère. Les intérêts nationaux du Libéria, ses obligations internationales et ses liens d'amitié n'ont pas changé. Ce qui a changé, toutefois, c'est notre perception et notre interprétation de ces intérêts, obligations et liens d'amitié. Notre foi dans les idéaux et dans les buts de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] est inébranlable.

160. La confiance que nous plaçons dans les principes du mouvement des pays non alignés est ferme. Le Libéria sera véritablement non aligné. Nous résisterons vigoureusement à toute tentative visant à nous entraîner dans la toile d'araignée de la rivalité des superpuissances. Nous ne permettrons pas à notre pays d'être utilisé comme le champ de bataille d'intérêts extérieurs. Nous ne permettrons jamais à nos amis de déterminer qui seront nos ennemis.

161. Nous adhérons au principe de l'autodétermination et au droit de tous les peuples de déterminer leur propre système politique, économique et social, sans aucune ingérence de l'extérieur. Notre attachement à la libération totale de l'Afrique du colonialisme, de l'*apartheid* et de toutes autres formes de discrimination et d'exploitation reste ferme. Nous encourageons le fait qu'une plus grande attention soit accordée à la coopération entre pays africains tout en favorisant la sauvegarde permanente de nos intérêts nationaux.

162. Le système de la libre association, fondé sur l'investissement privé des capitaux nationaux et étrangers, sera maintenu et nous encouragerons les investisseurs à faire preuve d'un sens plus poussé des responsabilités sociales. Nous continuerons à favoriser une association véritable entre le capital national, tant public que privé, et les investissements étrangers grâce à une politique de porte ouverte. Nous condamnons l'exploitation et le détournement des ressources de notre peuple à des fins autres que notre propre progrès.

163. Ayant beaucoup parlé de la révolution libérienne, je voudrais à présent faire quelques observations sur certains points à l'ordre du jour de notre session.

164. L'Afrique du Sud reste un ennemi implacable de la liberté et de l'indépendance africaines. Par pur défi et recourant à un subterfuge après l'autre, l'Afrique du Sud continue à opposer sa volonté à celle de la communauté internationale au sujet de la transition de la Namibie à l'indépendance. Pis encore, l'Afrique du Sud continue d'utiliser illégalement la Namibie pour lancer des actes d'agression incessants et non provoqués contre les Etats africains voisins, alors que, sur le front national, sa politique d'*apartheid* est devenue encore plus odieuse, renforcée par l'assistance massive qu'elle reçoit de ses amis de l'étranger sur le plan tant militaire que technologique.

165. Tout semble clairement indiquer que l'Afrique du Sud ne songe ni à mettre fin à son occupation de la Namibie, ni à abandonner sa politique raciste d'*apartheid*, si la lutte de libération en Afrique du Sud ne s'intensifie pas et si l'Organisation n'impose pas des sanctions contraignantes en vertu du Chapitre VII de la

Charte. L'Organisation des Nations Unies doit donc réaffirmer et prouver son soutien aux peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie dans leur lutte pour se libérer de l'oppression et du système brutal et déshumanisant de l'*apartheid*.

166. La situation en Afghanistan et au Kampuchea nous montre que les petits Etats sont exposés à de dangereuses menaces pour leur indépendance et leur souveraineté, si les principes de la Charte qui leur offrent protection peuvent être violés dans l'impunité, à tout moment qu'une grande puissance le désire. Si nous voulons que l'Organisation conserve sa crédibilité, il faut qu'elle condamne toute violation de la Charte, indépendamment de l'Etat qui en est responsable et quel que soit le prétexte avancé.

167. La situation au Moyen-Orient reste l'une des grandes menaces qui pèsent, de nos jours, sur la paix et la sécurité internationales. Le Libéria n'a jamais cessé de soutenir — et il continue de le faire — une politique fondée sur les principes suivants : premièrement, une paix juste et durable ne peut régner au Moyen-Orient si l'on ne reconnaît pas dûment les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit d'avoir sa propre patrie; deuxièmement, Israël doit se retirer complètement de toutes les terres arabes occupées; et, troisièmement, tous les Etats de la région, y compris Israël, ont le droit de vivre librement à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et dans le plein respect de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté.

168. L'acceptation de ces principes par de nombreux Etats n'a pas amené la paix alors que, pour de nombreux autres, la réalisation de la paix est une condition préalable à l'acceptation de ces principes. Ainsi donc, l'impasse persiste au Moyen-Orient, où de graves menaces à la paix dans le monde ont déjà débouché sur des hostilités ouvertes.

169. Dans ce contexte, ceux qui ont avancé ou soutenu des accords, même partiels, tendant à sortir de l'impasse servent bien la cause de la paix. Pour nous, une chose est certaine : ce problème ne peut être résolu de manière pacifique sans qu'il y ait communication et dialogue entre tous ceux qui désirent réaliser un changement pacifique. C'est pourquoi mon gouvernement estime que le moment est venu pour tous les Etats qui ont rompu leurs relations diplomatiques avec Israël de commencer à revoir leur politique en vue d'établir certains liens, même limités, susceptibles de faciliter les communications. Pour nous, revoir cette politique nous semble d'autant plus approprié que l'Etat frère africain, l'Egypte, à l'appui duquel nous avons rompu nos relations diplomatiques avec Israël, a maintenant établi des relations officielles avec ce pays.

170. L'immense succès que le pays du Président de l'actuelle session de l'Assemblée a remporté depuis la création de l'Organisation des Nations Unies montre ce qui peut se produire lorsque les nations consacrent leur énergie à la paix. Nous devons tous tirer des enseignements de cet exemple en cette année où la République fédérale d'Allemagne préside l'Assemblée générale.

171. M. INONGA LOKONGO L'OME (Zaire) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation zaïroise et en mon nom personnel, adresser à M. von Wechmar

mes très chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je me réjouis tout particulièrement de voir à la présidence de l'Assemblée générale le représentant d'un pays ami avec lequel la République du Zaïre entretient d'excellentes relations de coopération. Les éminentes qualités d'homme d'Etat alliées à sa grande expérience des problèmes internationaux constituent, pour nous, le gage du succès de nos délibérations.

172. Je voudrais également rendre un hommage particulier au Président sortant, Son Excellence M. Salim Ahmed Salim, qui a assumé son mandat avec maîtrise, dans une conjoncture internationale des plus délicates. Tout au long de son mandat, il a su incarner, avec une remarquable distinction, le sens authentiquement africain du compromis dynamique et la volonté de paix de notre continent.

173. Je ne saurais passer sous silence les efforts constants que déploie le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour la cause de la paix et la réalisation de la mission première de l'Organisation des Nations Unies.

174. La naissance d'un nouvel Etat est toujours un motif de réjouissance et son adhésion libre à l'Organisation des Nations Unies, une raison d'espérer, car elle nous rapproche davantage de l'objectif d'universalité que nous poursuivons. Je voudrais donc aujourd'hui saluer la venue dans l'arène internationale de Saint-Vincent-et-Grenadines qui, en accédant à l'indépendance, vient grossir les rangs des nations libres. Puisse-t-il trouver dans son environnement la paix et la sécurité nécessaires à la consolidation de sa liberté et à la réalisation de son programme de développement.

175. La trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvre dans un contexte international caractérisé par des tensions et des conflits qui engendrent l'inquiétude, l'insécurité, l'angoisse et la méfiance dans les relations internationales.

176. Les résultats de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui vient de s'achever n'ont ni démenti ni infirmé ce constat. L'échec de cette session extraordinaire, dans laquelle nous avions placé de grands espoirs, est imputable aux seuls pays développés et industrialisés qui n'ont pas fait preuve d'une réelle volonté politique de changement. Cette attitude est lourde de menaces pour la paix et la sécurité internationales.

177. En effet, la paix et la survie du monde passent inévitablement par le partage de la prospérité mondiale, la compensation des inégalités naturelles et la correction des inégalités structurelles et l'adhésion de tous à une nouvelle éthique de la solidarité. Si la onzième session extraordinaire apparaît aujourd'hui aux yeux de certains comme un rendez-vous manqué avec l'histoire, c'est parce que cette vérité n'a pas été comprise par certains de nos partenaires importants.

178. Ma délégation pense que certaines institutions et organisations devraient se montrer plus compréhensives et plus ouvertes à l'égard des problèmes liés au développement du tiers monde, car il est à craindre qu'à la longue les pays producteurs d'autres matières premières que le pétrole soient eux aussi amenés à prendre des

mesures qui ne pourraient qu'aggraver la crise actuelle qui nous frappe déjà si durement.

179. L'esprit d'intransigeance et d'intolérance que nous constatons dans les relations économiques internationales, nous le retrouvons également en Afrique australe.

180. L'accession au pouvoir de la majorité noire au Zimbabwe a été saluée par la communauté internationale comme une grande victoire de la démocratie et une contribution inestimable à la paix et à la sécurité internationales dans cette région si éprouvée. Hélas, sourds aux interpellations de la raison et de l'histoire, les racistes minoritaires blancs de Pretoria continuent à pratiquer la politique criminelle d'*apartheid* et à ignorer les droits de la majorité noire aussi bien en Afrique du Sud même qu'en Namibie, au mépris des résolutions pertinentes des Nations Unies.

181. L'*apartheid* a été condamné par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale en tant que crime contre l'humanité. Le pouvoir, les dirigeants et les institutions publiques qui continuent à pratiquer ou à mettre en application une politique jugée criminelle au regard du droit international sont criminels et ne méritent ni appui ni soutien de la part de quelque membre que ce soit de la communauté internationale. Tous les actes du régime minoritaire raciste blanc de Pretoria, faits dans le cadre de la politique d'*apartheid*, sont entachés d'illégalité et de criminalité. C'est ce que devraient comprendre tous les membres de l'Organisation afin d'accentuer toujours plus l'isolement politique, diplomatique, économique et militaire de la citadelle du racisme et de l'*apartheid*.

182. La République du Zaïre condamne sans équivoque la politique d'*apartheid* et la répression sauvage qui s'abat sur les masses opprimées d'Afrique du Sud en révolte car rien n'arrêtera la marche irréversible de l'histoire. La République du Zaïre, solidaire des Etats africains indépendants de la région qui consentent de lourds sacrifices pour la cause de la libération des peuples d'Afrique du Sud et de la Namibie, condamne de la façon la plus ferme les actes d'agression sans cesse perpétrés par l'Afrique du Sud contre l'Angola, la Zambie et le Mozambique et lance un appel pressant à tous les pays qui traitent avec l'Afrique du Sud pour qu'ils cessent toute coopération commerciale, économique, financière, militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud.

183. En ce qui concerne la Namibie, la République du Zaïre constate l'illégalité de l'occupation de ce territoire par l'Afrique du Sud depuis la fin du régime du mandat et considère que la question essentielle qui se pose n'est pas tant de négocier l'indépendance de la Namibie avec l'Afrique du Sud que de mettre en application les résolutions pertinentes des Nations Unies et le plan de règlement de la question namibienne approuvé par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité quant au retrait de l'Afrique du Sud de ce territoire.

184. La République du Zaïre réaffirme son soutien à la SWAPO en tant que seul représentant légitime du peuple namibien et appuie les efforts déployés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie en tant que seule autorité légale en vue, d'une part, d'assurer l'indépendance de ce territoire dans le respect de son intégrité territoriale et, d'autre part, d'arrêter le pillage éhonté

des ressources de la Namibie auquel se livrent certaines sociétés transnationales.

185. La République du Zaïre rejette les manœuvres de l'Afrique du Sud tendant à créer, à travers les prétendus pourparlers de Turnhalle, un conseil gouvernemental illégal et arbitraire à Windhoek dans le but d'imposer un gouvernement fantoche en Namibie et de perpétuer son occupation de ce territoire, en dépit des résolutions pertinentes des Nations Unies et de la réprobation universelle.

186. La tension qui persiste dans le nord de l'Afrique au sujet du Sahara occidental préoccupe l'opinion africaine et internationale. La délégation zaïroise se réjouit de la décision prise par la récente Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, réunie à Freetown du 1<sup>er</sup> au 4 juillet 1980, qui a demandé au Comité *ad hoc* des chefs d'Etat et de gouvernement sur le Sahara occidental de continuer à déployer les efforts nécessaires afin de réconcilier les parties au conflit et de trouver une solution pacifique et durable à cette épineuse question [voir A/35/463, annexe II]. La délégation zaïroise se réjouit surtout de la disponibilité et de la volonté manifestées par toutes les parties concernées d'entamer des négociations et de participer pleinement aux travaux du Comité *ad hoc*.

187. Nous formons l'espoir que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, lorsqu'ils seront saisis du rapport et des recommandations du Comité *ad hoc*, qui vient de se tenir à Freetown, et qui a eu l'occasion d'entendre toutes les parties intéressées au conflit, sauront trouver une solution politique, pacifique et durable à la mesure de la légendaire sagesse africaine. Nous estimons que les instances internationales devraient s'abstenir de compromettre le processus du règlement pacifique du différend amorcé par l'OUA en juillet 1980. Toutes les nations du monde et toutes les forces éprises de paix devraient encourager et soutenir l'OUA dans ses efforts de paix.

188. Nul ne conteste aujourd'hui que la situation qui prévaut au Moyen-Orient constitue une menace sérieuse et constante à la paix et à la sécurité internationales. La question de Palestine est au cœur du conflit du Moyen-Orient.

189. La septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur la question de Palestine nous a permis de constater que les Etats arabes, qui, il y a 32 ans, n'avaient pas accepté les termes de la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947 sur le partage de la Palestine, et l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] acceptent aujourd'hui la création d'un Etat arabe indépendant de Palestine et les termes de cette résolution comme garantissant leurs intérêts et constituant la base d'une solution définitive.

190. Un consensus universel semble exister désormais sur, premièrement, la légitimité de la lutte du peuple palestinien en vue de recouvrer ses droits, notamment le droit à l'autodétermination politique et économique, le droit de créer un Etat indépendant et souverain et le droit de retour des réfugiés palestiniens sur leurs terres; deuxièmement, le rôle central de la question de la Palestine dans le différend du Moyen-Orient; troisièmement, le caractère représentatif de l'OLP et de son droit de

participer à tous les efforts déployés et à toutes les délibérations et négociations, en vue de déterminer l'avenir du peuple palestinien, et cela sur un pied d'égalité avec les autres parties; quatrièmement, le respect du régime international de la ville de Jérusalem, lieu saint des trois grandes religions monothéistes du monde, et le rejet de toutes actions et mesures unilatérales tendant à l'annexer ou à altérer ses caractéristiques géographiques, démographiques et culturelles; et cinquièmement, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes, occupés par la force.

191. Il s'agit donc aujourd'hui, forts de ce consensus général, de poursuivre la mise en application de la résolution 181 (II) dont l'exécution commença avec la création d'Israël.

192. La République du Zaïre condamne avec force la politique d'annexion de territoires par la force, l'implantation de colonies juives de peuplement sur les terres arabes de Palestine, le déni du droit de retour des Palestiniens et les mesures unilatérales d'annexion de la ville sainte de Jérusalem prises récemment par le Gouvernement israélien, en violation des résolutions pertinentes des Nations Unies.

193. La délégation zaïroise pense que la nouvelle approche, qui place la question de Palestine au centre du conflit du Moyen-Orient et qui préconise la reconnaissance du droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple arabe de Palestine, complète la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, qui demeure une base importante dans la recherche d'une solution globale juste et durable au conflit du Moyen-Orient.

194. La République du Zaïre est attachée au respect des principes de la Charte et des règles du droit des gens. A ce titre, nous avons dit, sans ambages, aux autorités de l'Iran que la prise en otage de personnes dont l'inviolabilité est couverte par l'immunité diplomatique, garantie et protégée par des instruments existants en la matière et internationalement reconnus porte les germes de menaces graves aux conséquences incalculables pour l'avenir des relations de confiance entre les peuples, pour la paix et la sécurité de tous.

195. Nous avons rappelé aux autorités de l'Iran que, nous autres, peuples du tiers monde, qui continuons de mener une lutte inlassable pour la démocratisation des relations internationales, pour l'instauration d'un ordre international plus juste et plus équitable, à l'abri de la peur, de l'arbitraire et du droit de la force, devons accorder une grande importance au respect des droits d'autrui et des principes internationalement reconnus et établis qui régissent les relations et la coopération entre les peuples et les Etats modernes, compte tenu des moyens modestes dont nous disposons, parce que nous sommes convaincus que nous serions les grands perdants dans un monde sans principes et sans droit.

196. C'est pourquoi nous leur avons demandé et leur demandons encore aujourd'hui de libérer, sains et saufs et sans conditions préalables, les otages américains détenus. La révolution iranienne en sortira ainsi grandie. En le disant, la République du Zaïre reste pleinement attachée à l'indépendance de l'Iran, à sa souveraineté et au droit de son peuple de déterminer librement son avenir.

197. La détérioration des relations entre l'Iran et l'Iraq nous préoccupe au plus haut point, non seulement parce qu'il s'agit de deux pays frères, membres du mouvement des pays non alignés, mais encore et surtout parce que ce conflit apparaît dans l'une des régions les plus sensibles du monde, où tout conflit peut dégénérer en catastrophe, en raison des rivalités d'intérêt des grandes puissances.

198. Aucun Etat dans cette région du Golfe ne devrait assumer la responsabilité directe ou indirecte de la rupture des équilibres précaires que l'on essaie d'y maintenir difficilement.

199. Nous formulons l'espoir que l'appel du Président du Conseil de sécurité sera entendu par toutes les parties<sup>13</sup> et que les bons offices du Secrétaire général, toujours disposé à offrir sa médiation dans de tels cas, seront acceptés.

200. La situation en Afghanistan et au Kampuchea constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'invasion de l'Afghanistan par les troupes étrangères a créé une situation nouvelle dans cette partie du monde. Cette région est aujourd'hui entrée en effervescence. La crainte des dangers de la déstabilisation a provoqué l'aggravation de la course aux armements et l'accentuation des tensions entre Etats. L'on comprend du reste que les forces d'occupation soient réticentes à évacuer ce pays par crainte de créer un déséquilibre en leur défaveur.

201. C'est ainsi que commence le cercle vicieux de la violence dont on ne peut calculer les conséquences car, si l'on sait comment on y entre, on ne sait comment en sortir. Et c'est précisément cela la menace à la paix et à la sécurité internationales, surtout lorsque l'acteur principal est une grande puissance, membre permanent du Conseil de sécurité, investi par la Charte des Nations Unies de responsabilités particulières en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

202. Nous invitons l'Union soviétique à se conformer aux termes de la résolution ES-6/2 de l'Assemblée générale, en date du 14 janvier 1980, et à évacuer ses troupes de l'Afghanistan sans conditions préalables.

203. La résolution 34/22 de l'Assemblée générale sur le Kampuchea demande le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea et soutient la représentation continue du Kampuchea démocratique à l'Organisation des Nations Unies.

204. La seule question qui se pose réellement ici est de savoir si l'Organisation des Nations Unies a une alternative entre avaliser l'invasion du Kampuchea par des troupes étrangères, en accordant un siège au sein de cette organisation au gouvernement installé par ces troupes d'invasion et d'occupation à Phnom Penh, et refuser de cautionner cette invasion, en maintenant au sein de l'Organisation des Nations Unies le siège du gouvernement légitime renversé par les troupes d'invasion et d'occupation.

205. La délégation zaïroise pense que l'Organisation des Nations Unies n'a pas d'autre choix que de conti-

<sup>13</sup> Document S/14190. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Résolutions et décisions*, « La situation entre l'Iran et l'Iraq ».

nuer à reconnaître le Gouvernement du Kampuchea démocratique, si elle ne veut pas saper les fondements mêmes de sa charte. Nombre d'Etats qui défendent cette thèse n'ont pas forcément soutenu les actes du gouvernement de Pol Pot au Kampuchea, ni entretenu avec ce dernier de relations particulières. Certains Etats Membres ont cherché à aborder ce problème sous l'angle de la défense des droits de l'homme, en accusant le régime de Pol Pot de génocide.

206. La position du Zaïre est sans équivoque en ce qui concerne les droits de l'homme. Il faut par tous les moyens défendre le principe sacré des droits de l'homme. Mais, de grâce, que certains Etats et organisations cessent de politiser cette question dans le seul but de s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats aux fins de déstabilisation.

207. La légitimité est affaire de peuples. L'Organisation des Nations Unies ne saurait conférer une légitimité quelconque à un gouvernement contre le gré du peuple concerné.

208. Selon certaines statistiques, en 1980, 500 milliards de dollars seront dépensés pour les armements, soit 10 % de plus qu'en 1979. Il y a 10 ans exactement, en 1970, ce chiffre était de près de 370 milliards de dollars. D'année en année, en dépit des proclamations d'intention en faveur de l'arrêt de la course aux armements, les dépenses militaires s'accroissent, diminuant d'autant les sommes qui auraient pu être mises au service du développement et de l'amélioration des conditions de vie sur notre planète, en particulier dans les régions du tiers monde.

209. Au moment où l'on parle précisément de lancer la deuxième décennie du désarmement, il nous faut dénoncer l'hypocrisie des grandes puissances et, en particulier, des puissances nucléaires dont les actes ne sont pas toujours conformes à leurs déclarations d'intention.

210. La résolution 2602 E (XXIV), en date du 16 décembre 1969, par laquelle l'Assemblée proclamait la première Décennie du désarmement, est loin d'avoir atteint ses objectifs. La course aux armements, et surtout aux armements nucléaires, se poursuit de plus belle. Les dépenses militaires, on l'a vu, ont augmenté dans des proportions inquiétantes. Les foyers de tension se multiplient et se ravivent, augmentant de plus en plus les menaces à la paix et à la sécurité internationales. La guerre froide a refait surface et, comme par malheur, les théâtres d'opération se trouvent localisés dans les régions du tiers monde.

211. Les grandes puissances, qui s'épient et se regardent comme des chiens de faïence, et que le souci d'équilibre dans les rapports de force détourne constamment de leurs obligations au titre du désarmement, sont-elles réellement décidées à entendre l'appel de l'ancien Secrétaire général, U Thant, qui déclarait en 1970 que tout programme d'ensemble en vue du désarmement doit commencer par un arrêt, une immobilisation ou une limitation de la course aux armements nucléaires; des mesures doivent ensuite être prises pour renverser la vapeur, en réduisant puis en éliminant définitivement les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive ?

212. Ici comme ailleurs, nous attendons des grandes puissances, et surtout des puissances nucléaires, qu'elles donnent la pleine mesure de leur attachement à l'idéal commun de paix car, pour tout dire, s'il est vrai que le désarmement est affaire de toutes les nations du monde, il demeure que l'on ne peut désarmer qu'une personne qui a des armes et qui, par le fait de la détention de telles armes, pose un problème dans son entourage ou le menace directement.

213. La République du Zaïre poursuit une politique de paix, de bon voisinage et de coopération, et ne ménagera aucun effort pour contribuer, dans la mesure de ses modestes moyens, à la promotion du désarmement. Elle apporte son appui à la constitution de zones dénucléarisées en tant qu'étape importante du désarmement général et complet. C'est dans ce contexte que s'inscrit la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique<sup>14</sup>.

214. La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies devraient accorder une attention plus soutenue au problème des réfugiés africains. C'est l'Afrique qui, aujourd'hui, héberge sur son sol le plus grand nombre de réfugiés. Sur les 4 millions de réfugiés en Afrique, le Zaïre en abrite à lui seul près de 1 million. Si les réfugiés d'Afrique, qui grèvent lourdement les maigres ressources de nos Etats en développement, pouvaient bénéficier de la même sollicitude que tous les autres réfugiés du monde, ce serait une contribution inestimable à nos efforts de développement. Mais, quelle que soit la situation, la République du Zaïre partagera ses modestes ressources avec ceux des réfugiés qu'elle accueille sur son territoire au nom de la solidarité humaine.

215. Mon pays a hébergé des milliers de personnes fuyant les pays voisins au moment de la lutte pour leur indépendance. Notre action répondait à une cause noble : celle de libérer du joug colonial des peuples longtemps asservis. Malheureusement, il semble que soit apparue une nouvelle catégorie de réfugiés, coupables de délits de droit commun et qui, fuyant la justice de leur pays d'origine, jouissent à l'étranger de la sollicitude, de la protection et du statut de réfugié dans le but inavoué des pays d'accueil de déstabiliser les jeunes Etats soucieux de consolider leur indépendance.

216. La civilisation a ses racines dans la nature et celle-ci a modelé la culture humaine et influencé toutes les œuvres artistiques et scientifiques. La vie en contact étroit avec la nature offre à l'homme les meilleures possibilités de développer sa créativité, de défendre et d'occuper ses loisirs.

217. La destruction des systèmes naturels, qui résulte à la fois de la consommation excessive et de l'abus fait des ressources, conduit à coup sûr au dépérissement de la vie sur notre planète. Conserver et protéger l'environnement devient, dès lors, une obligation d'ordre éthique pour l'ensemble des membres de la communauté internationale vis-à-vis des générations présentes et futures.

218. Le Président de la République du Zaïre, le général Mobutu, s'adressant à la douzième Assemblée géné-

<sup>14</sup> Adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en 1964. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes*, point 105 de l'ordre du jour, document A/5975.

rale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, tenue à Kinshasa en septembre 1975, déclarait :

« Nous sommes conscients, en ce qui nous concerne, que nous ne pouvons pas faire de nos forêts n'importe quoi, car elles ont une influence qui dépasse les limites du territoire national. Les mers, les océans, la haute atmosphère sont des biens de la communauté humaine qu'on ne peut pas considérer comme n'appartenant à personne et dans lesquels chacun peut faire ce que bon lui semble. »

219. Conscient de ce qui précède, le Zaïre a soumis à l'Assemblée générale un projet de charte mondiale de la nature [A/35/141, *annexe II*]. Ce document, essentiellement technique, vise des buts écologiques. Nous demandons à tous les Etats Membres de l'examiner attentivement et de lui apporter tout leur soutien, car il y va de la survie de l'humanité tout entière.

220. Qu'il me soit permis d'opérer une brève incursion dans un autre domaine, celui du droit de la mer en tant que droit nouveau dont l'efficacité demeure sensiblement tributaire de l'adhésion de la majorité des membres de la communauté internationale. En effet, s'il est vrai que des progrès ont été enregistrés à l'issue des travaux de la reprise de la neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, il n'en reste pas moins vrai que la nouvelle version du texte de négociations composite officieux comporte nombre d'insuffisances de nature à nuire à l'élaboration de la future convention. En effet, entre autres choses, la formule proposée en ce qui concerne notamment la politique de production et le système de compensation est loin de répondre aux préoccupations des pays producteurs, surtout des pays en développement producteurs et potentiellement producteurs dont les économies sont essentiellement à base d'exportation de minéraux. Nous persistons à croire qu'il sera remédié à ces insuffisances lors de la prochaine étape des négociations.

221. Il est, par ailleurs, inconcevable que, au moment où toutes les nations du monde se penchent sur l'étude des mesures globales destinées à opérer un partage équitable de ce qui est communément appelé « patrimoine commun de l'humanité », certains Etats, abusant de leur puissance, se permettent, au moyen de législations unilatérales, d'entreprendre à leur profit exclusif l'exploitation des fonds marins, foulant ainsi aux pieds les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

222. Dans tous les cas, la tendance à remplacer l'ordre injuste par un autre ordre injuste nous paraît à tout le moins inacceptable. Nous pensons à cet égard que tous les pays devraient fournir un effort en vue de sauvegarder les buts poursuivis par la future convention, lesquels ne peuvent que compléter ceux consignés dans la Charte.

223. Les faits démontrent chaque jour davantage que la Charte des Nations Unies pourrait gagner en amélioration en s'adaptant aux exigences nouvelles de l'évolution. Nous pensons en particulier aux dispositions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui concentrent tous les pouvoirs entre les mains d'un nombre limité d'Etats. La Charte doit pouvoir refléter la situation nouvelle qui découle de la démocratisation des relations internationales, tant il est vrai que

l'interdépendance des Etats ne saurait se concevoir en dehors du partage des responsabilités.

224. Si l'enthousiasme du début et l'élan premier de notre organisation se sont quelque peu effrités à l'épreuve des situations graves et variées, cela ne saurait surprendre pour une organisation qui regroupe des Etats aux systèmes économiques et sociaux aussi divers et qui nourrit l'ambition légitime d'amener à la coopération tous les Etats qui la composent, grands et petits, riches et pauvres, dans un monde dominé par la peur, la méfiance et les inégalités de toutes sortes.

225. L'Organisation des Nations Unies, qui constitue l'ultime rempart pour les nations éprises de paix et de justice et en particulier celles du tiers monde, devrait pouvoir tenir compte de l'émergence des jeunes Etats sur la scène internationale et des conséquences qui en découlent.

226. La République du Zaïre saisit cette occasion pour proclamer une fois de plus sa foi dans les principes de la Charte et son attachement aux buts et aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

227. M. PRADHAN (Bhoutan) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je voudrais féliciter très chaleureusement M. von Wechmar pour son élection unanime au poste élevé de président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous avons parfaitement confiance en ses qualités personnelles pour nous guider dans l'accomplissement des tâches auxquelles sera confrontée l'Assemblée générale durant son mandat. Son élection est un hommage rendu à son grand pays, la République fédérale d'Allemagne, et à lui personnellement. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau.

228. Ma délégation a su profondément apprécier les résultats constructifs obtenus sous la direction du prédécesseur de M. von Wechmar, M. Salim Ahmed Salim de la République-Unie de Tanzanie. Nous avons à son égard une profonde gratitude et nous formons les vœux les meilleurs pour ses activités futures.

229. Je saisis cette occasion pour féliciter le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il a su faire face aux lourdes responsabilités de ses hautes fonctions en prenant des mesures opportunes et appropriées avec courage et constance.

230. Ma délégation est heureuse d'accueillir chaleureusement parmi nous Saint-Vincent-et-Grenadines, le cent cinquante-quatrième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que l'Organisation bénéficiera de l'expérience de ce pays et de sa participation à nos travaux. Son admission nous rapproche un peu plus du but d'universalité de l'Organisation, but auquel nous attachons la priorité la plus grande.

231. Le Gouvernement et le peuple du Bhoutan sont fermement attachés aux idéaux et aux principes de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à ceux du mouvement des pays non alignés. Aussi, en tant que peuple libre, nous voulons chercher à vivre en paix et en bonne amitié avec toutes les nations et développer notre pays dans tous les secteurs des activités humaines d'une façon qui nous semble judicieuse et convenable. En même

temps, nous nous joindrons aux autres nations éprises de paix pour instaurer un ordre mondial fondé sur le respect de l'égalité souveraine de toutes les nations, la coexistence pacifique, la justice et la coopération réciproque. Nous ne lésinerons en rien dans notre quête du maintien de la paix et de la sécurité internationales auxquelles sont attachées toutes les nations éprises de paix. Comme le stipule la déclaration de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés<sup>13</sup>, nous croyons fermement que la quintessence de la politique du non-alignement consiste à repousser toutes formes d'asservissement, d'ingérence ou d'intervention, directes ou indirectes, et toutes les pressions, qu'elles soient politiques, économiques, militaires ou culturelles, dans les relations internationales. Fidèles à ces principes authentiques du non-alignement, nous continuerons à refuser de nous joindre à toutes formes d'alliance militaire ou de bloc de puissances.

232. La course aux armements est certainement la plus grande folie qu'ait jamais connue l'humanité et il y a longtemps que l'on aurait dû prendre des mesures concrètes pour la faire cesser et pour en renverser la tendance. Une étude a permis de constater que, actuellement, il y a plus de 50 000 armes nucléaires qui ont un million de fois la capacité de destruction de la bombe d'Hiroshima. Quatre milliards et demi de gens vivent sous la menace de la catastrophe nucléaire. Dans les années 80, si les tendances actuelles persistent, les dépenses militaires dépasseront 600 milliards de dollars par an, même si l'inflation peut être enrayée. Dans chaque domaine du désarmement, nous continuons à rencontrer des obstacles et un manque de progrès. Depuis la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui fut consacrée au désarmement, trois années se sont écoulées et peu de progrès ont été faits dans l'application du programme d'action adopté durant cette session [voir résolution S-10/2].

233. Ma délégation se félicite de la déclaration faisant de la décennie commençant en 1980 la deuxième Décennie du désarmement [résolution 34/75] et espère que des mesures concrètes seront prises afin de réduire les dépenses astronomiques consacrées aux armements, dépenses qui pourraient être utilisées facilement pour aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés économiques. Nous ne devons jamais oublier que, à longue échéance, la garantie réelle de la paix et de la sécurité internationales est l'élimination de la famine et de la pauvreté.

234. La situation en Asie est toujours dominée par la crise et les troubles. Nous ne saurions méconnaître ou accepter des situations résultant d'ingérences dans les affaires intérieures d'Etats souverains et des rivalités des grandes puissances, car de telles activités vont à l'encontre de la Charte des Nations Unies et pourraient avoir des conséquences très graves. La paix et la tranquillité, qui seules nous permettront de réaliser nos objectifs de progrès économique et social, ne pourront intervenir que lorsque la présence de forces militaires étrangères aura disparu et que les pays de la région conviendront de respecter scrupuleusement les principes de la Charte.

235. La question de faire de l'océan Indien une zone de paix, comme le stipulait la Déclaration approuvée par l'Assemblée générale [résolution 2832 (XXVI)], qui aurait favorisé l'instauration d'une paix universelle permanente, est rendue plus épineuse encore par les rivalités des superpuissances et d'autres intérêts qui y sont dévolus. Au cours de la Réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien qui s'est tenue en juillet 1979, la délégation du Bhoutan a défini fort clairement la position de mon gouvernement. En bref, notre position était la suivante : tout d'abord, arrêter toute nouvelle escalade et expansion de la présence militaire de toutes les puissances dans l'océan Indien; en second lieu, éliminer toutes les bases militaires et autres installations militaires de la région; et, enfin, travailler à faire de l'océan Indien une zone de paix. Ma délégation continue d'être attachée à une telle position.

236. La région du Moyen-Orient, ravagée par la guerre, est une zone où jusqu'à présent toutes les tentatives visant à obtenir une paix durable ont échoué. Le problème semble défier les solutions. Cependant, la plupart d'entre nous estiment que l'élément vital susceptible d'apporter la paix au Moyen-Orient est le retrait d'Israël des territoires arabes occupés et la création d'un Etat palestinien souverain et indépendant. En même temps, nous reconnaissons pleinement le droit de tous les Etats de la région à vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Seules ces mesures pourront mener à une paix durable et constituer une garantie véritable du droit de tous les Etats de la région à exister pacifiquement. La septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui s'est réunie en juillet dernier, a fait l'exégèse de la situation et des problèmes du Moyen-Orient, et nous nous étions prononcés en faveur de la résolution ES-7/2 qu'elle avait adoptée. La communauté internationale et, en particulier, les gouvernements qui sont à même de le faire, devraient poursuivre leurs efforts visant à régler pacifiquement la crise du Moyen-Orient dans le cadre de cette résolution.

237. Le conflit entre l'Iraq et l'Iran qui vient d'éclater a encore ajouté un élément négatif à la cause de la paix dans cette partie du monde. Ma délégation lance un appel aux deux parties pour qu'elles exercent la plus grande modération et qu'elle permette une rapide médiation par des parties mutuellement acceptées. A cet effet, on pourrait utiliser pleinement les bons offices du Secrétaire général. Notre profonde préoccupation à régler rapidement les problèmes posés par des affrontements militaires est due à la possibilité que ces frictions initiales s'étendent de façon telle qu'il ne nous serait plus possible de les endiguer. La guerre et l'emploi de la menace de la force doivent faire place à des négociations pacifiques pour la solution des problèmes internationaux.

238. Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix ont fait beaucoup pour empêcher l'extension des conflits et réduire les tensions. En même temps, les activités humanitaires conduites une fois de plus sous les auspices des Nations Unies ont aidé à soulager les souffrances des nombreuses personnes déplacées des régions dévastées par la guerre. De telles activités des Nations Unies doivent être poursuivies et étendues.

<sup>13</sup> Document A/34/542, annexe, sect. I.

239. Le Gouvernement et le peuple du Bhoutan se sont réjouis de voir apparaître un nouveau pays indépendant et souverain, le Zimbabwe. Ce fut là une réelle victoire sur le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*. L'Afrique a été en mesure de se débarrasser d'une chaîne de plus. Cependant, l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud se poursuit au mépris total du droit international et de l'opinion publique. Nous appuyons pleinement la lutte des peuples d'Afrique dans leur combat sans merci visant à faire disparaître les vestiges du colonialisme et la pratique répugnante de l'*apartheid*. Nous sommes certains que très bientôt le continent africain sera complètement émancipé.

240. Nous ne saurions tolérer plus longtemps les injustices engendrées par l'ordre économique international qui prévaut aujourd'hui. Les domaines précis dans lesquels règne l'injustice et les mesures correctives requises se sont cristallisés. Seul le manque de volonté politique de la part de certains pays empêche la communauté internationale d'appliquer les mesures qu'exige l'instauration du nouvel ordre économique mondial. Il faut également se rendre compte que, si nous devions échouer dans la recherche d'un accord ou dans l'instauration d'un ordre économique mondial juste et équitable, nous donnerions libre cours à de nombreuses forces que nous ne pourrions juguler et qui nuiraient également au bien-être des sociétés développées elles-mêmes. De plus, nous devons aussi comprendre que les affamés et les pauvres ne peuvent pas demeurer à jamais silencieux et dociles. La clef à la solution du problème est aux mains des pays riches et développés, disposant du capital et de la technique, et nous leur demandons instamment de prendre des mesures positives allant dans la bonne voie.

241. La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale n'a pas répondu à l'attente des pays en développement. Cependant, l'aboutissement de cette session a eu quelques éléments positifs. Le consensus réalisé pour ce qui est de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement a donné à la communauté internationale des directives utiles, notamment en ce qui concerne la nature, la dimension et la complexité des tâches qu'il est nécessaire d'entreprendre au cours de la Décennie. A la session extraordinaire, l'Assemblée a également reconnu les graves lacunes existant dans les économies des pays les moins développés et a demandé qu'une assistance immédiate et accrue soit accordée à cette catégorie de pays. Si la faiblesse de structure des pays les moins développés n'est pas rapidement éliminée, ces pays continueront d'enregistrer des taux de croissance négatifs ou négligeables. Une aide spéciale a été recherchée, également, pour les pays les plus gravement touchés : les pays sans littoral et les pays insulaires en développement. Il est maintenant nécessaire que le Secrétariat et les autres institutions intéressées accomplissent tous les efforts possibles pour remplir le mandat qu'il leur a été confié à la onzième session extraordinaire. C'est là que des institutions comme la CNUCED peuvent jouer un rôle plus positif; nous continuerons d'appuyer tous leurs efforts pour qu'elles puissent remplir leur rôle et leurs obligations internationaux.

242. Au Bhoutan, sous la direction véritablement dynamique de Sa Majesté le roi Jigme Singye Wang-

chuck, nous sommes sur le point de lancer notre cinquième plan quinquennal. Le double objectif de notre développement économique continue d'être la réalisation de notre autosuffisance et l'amélioration de la qualité de vie de notre population. Toutefois, dans l'élaboration des programmes de ce plan, nous avons dû tenir compte des expériences du passé, qui, notamment, montrent que nous devons faire en sorte que les bienfaits du développement soient plus largement répandus et proportionnels aux efforts que nous déployons. Dans la tâche gigantesque consistant à améliorer le mode de vie de notre peuple, nous avons reçu l'assistance de plusieurs nations amies et d'organisations internationales. Une telle aide est essentielle à un pays comme le nôtre, car l'assistance joue un rôle catalyseur permettant de parvenir finalement à l'objectif de l'autosuffisance. Disposant de types appropriés d'aide économique et technique, le Bhoutan, avec son patrimoine relativement riche en ressources économiquement exploitables, peut être doté d'une économie propre, dans un laps de temps assez bref. Le Bhoutan dispose, par exemple, d'un potentiel hydroélectrique énorme, d'importantes ressources forestières et minérales, de produits agricoles et d'un potentiel en marchandises dans d'autres domaines. Cependant, pour que ces secteurs soient productifs, un apport initial de capitaux et de techniques extérieurs est nécessaire.

243. Le Bhoutan a le désavantage supplémentaire d'être un pays enclavé. Cette situation géographique a sans nul doute retardé sa croissance économique. Plusieurs handicaps graves doivent disparaître avant qu'un pays enclavé puisse accomplir des progrès économiques soutenus. Par exemple, des facilités de transit doivent être fournies de manière appropriée et les systèmes de transport créés à l'intérieur du pays enclavé et de ce pays vers les ports de pays de transit doivent être efficaces et adéquats. La plus grande partie des exportations des pays sans littoral n'est pas compétitive sur les marchés internationaux en raison des prix prohibitifs de transport. Ma délégation espère que tous les pays en mesure de le faire prendront des dispositions pour fournir une aide aux pays les moins avancés et aux pays sans littoral.

244. Enfin, je voudrais souligner que l'un des facteurs responsables de la détérioration de la situation internationale, sur lequel se greffe l'accroissement sans précédent des arsenaux, est la suspicion et la méfiance à l'égard des intentions des autres, notamment parmi les grands pays. Dans ce contexte, ma délégation se félicite des démarches faites en vue d'établir des mesures propres à accroître la confiance, notamment dans les relations entre les blocs de puissance. De telles mesures devraient, cependant, être également appliquées dans d'autres régions du globe et en particulier dans les pays où il existe des conflits en puissance. Un autre facteur est l'incapacité parfois de prendre conscience que la conduite des relations internationales entre Etats souverains doit se fonder sur le droit international. Au demeurant, des obstacles ne doivent pas être semés sur la voie qui conduit à la réalisation des aspirations légitimes des peuples à l'autodétermination. La communauté des nations, à l'aube de la prise de conscience de ce qui est nécessaire pour la survie de l'homme et avec la volonté politique adéquate, pourra alors mener nos peu-

ples vers un avenir plus sûr, dans un monde meilleur et plus heureux.

245. M. SHAHI (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai le privilège de transmettre au Président, M. von Wechmar, et, par son intermédiaire, aux représentants, les salutations de mon souverain, Sa Majesté le roi Birandra Bir Bikram Shah Deva, et ses meilleurs vœux de succès pour la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de lui adresser également mes félicitations chaleureuses ainsi que celles de la délégation népalaise pour son élection au poste de président de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, grâce à sa sagesse, son habileté et son expérience, il saura diriger les travaux de cette session vers une conclusion fructueuse. Je puis l'assurer qu'il peut compter sur la pleine coopération de ma délégation dans les efforts qu'il fera à cette fin.

246. Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, pour la fermeté et l'impartialité dont il a fait preuve dans la conduite des travaux de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale.

247. Nous adressons nos compliments au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour son dévouement aux idéaux des Nations Unies et pour la manière exemplaire dont il s'est acquitté des lourdes responsabilités découlant de ses hautes fonctions.

248. Nous souhaitons la bienvenue à Saint-Vincent-et-Grenadines, qui est le dernier Membre admis à l'Organisation des Nations Unies. Son admission est un nouveau pas sur la voie de l'universalité de cette organisation mondiale.

249. La décennie des années 80 s'ouvre dans un climat d'incertitude, de tensions et de conflits sur tous les fronts de la vie internationale. Le facteur qui a contribué le plus à ce triste état de choses, ce sont les récentes interventions armées. Le processus de la détente a été mis sérieusement en péril, il y a un accroissement de la puissance et une nouvelle escalade de la course aux armements déjà trop intense. Les profondes divergences entre les grandes puissances, et les conflits armés dans plusieurs régions et les grandes déceptions que nous ressentons dans notre recherche commune d'un nouvel ordre économique international caractérisent les relations internationales actuelles.

250. L'Afrique australe continue d'être l'un des points de conflit principaux dans les relations entre nations. Malgré l'accession à l'indépendance tant attendue par le peuple du Zimbabwe, les autorités sud-africaines refusent de voir les signes annonciateurs et de reconnaître les droits légitimes du peuple opprimé — que dirigent ses mouvements de libération nationale — à la dignité humaine, à l'égalité, à l'autodétermination et à un gouvernement majoritaire. Ma délégation continue d'appuyer fermement la lutte menée contre l'*apartheid* en Afrique australe. Nous déplorons que les autorités sud-africaines refusent de coopérer avec les Nations Unies pour mettre en œuvre le plan prévoyant des élections libres et équitables en Namibie, et nous appuyons pleinement la lutte de libération menée par la population de ce pays sous la direction de la SWAPO.

251. La situation qui règne au Moyen-Orient reste extrêmement tendue et s'est, en fait, détériorée au cours des derniers mois. Conformément à notre position, que l'on connaît bien, nous appuyons le droit de chaque Etat de la région, dont Israël, à vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières bien définies. Cependant, un règlement juste et durable ne saurait intervenir tant que les aspirations légitimes du peuple palestinien, son droit à participer sur un pied d'égalité à toute négociation de paix et son droit à créer un Etat n'auront pas été reconnues. La première condition indispensable à un règlement est, bien entendu, le retrait inconditionnel des forces israéliennes des territoires qu'elles occupent depuis 1967. Le Népal déplore qu'Israël continue de pratiquer une politique qui tend à modifier le caractère politique, juridique et démographique des territoires occupés. De telles mesures vont à l'encontre des normes du droit international et des appels réitérés de l'Organisation des Nations Unies. Tout cela est venu encore compliquer une situation au demeurant fort difficile, mais a également eu des incidences néfastes sur les possibilités de trouver une solution pacifique au problème du Moyen-Orient.

252. Les nombreuses tentatives faites par Israël pour miner l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban continuent de nous préoccuper tous. En tant que pays qui contribue à la FINUL, nous demandons une fois encore instamment aux Etats Membres de coopérer avec la FINUL en vue de rétablir pleinement l'autorité libanaise dans cette région troublée. Ma délégation se joint à l'appel lancé par le Secrétaire général aux gouvernements qui n'ont pas encore versé leurs contributions pour la FINUL pour qu'ils reconsidèrent leur position. Il ne devrait faire aucun doute que le financement d'une opération de maintien de la paix dûment autorisée par les Nations Unies relève de la responsabilité collective de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

253. C'est avec une vive préoccupation que nous avons assisté à la soudaine détérioration des relations entre deux pays voisins, l'Iran et l'Iraq. Nous lançons un appel à ces deux Etats pour qu'ils fassent preuve de la plus grande retenue et cherchent une solution pacifique pour régler leurs différends. L'escalade de la violence entre ces deux pays ne saurait qu'avoir des répercussions néfastes pour l'ensemble de la région.

254. S'agissant de Chypre, pays déchiré à la suite de conflits d'intérêts extraterritoriaux de puissances étrangères, ma délégation continue d'être en faveur de la reprise des négociations intercommunautaires, sous les auspices du Secrétaire général. Nous serions disposés à appuyer tout règlement politique qui se fonderait sur le respect le plus rigoureux de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Chypre.

255. A l'égard de la situation en Corée, ma délégation continue de considérer que les aspirations du peuple de Corée à la réunification nationale devraient être réalisées pacifiquement grâce à ses propres efforts et sans ingérence extérieure.

256. La course aux armements s'est accélérée avec une nouvelle vigueur et cela est une source de préoccupation pour tous. Le xx<sup>e</sup> siècle a déjà été le témoin de deux

guerres mondiales et de nombreuses autres épreuves de force sont survenues entre ces deux guerres et après. C'est au cours de cette période que la paix a été le plus intensément recherchée et l'Organisation des Nations Unies en est le point culminant.

257. Les progrès de la science et de la technique ont eu pour résultat une accumulation sans précédent des armes les plus meurtrières et les plus destructrices dans les arsenaux nationaux. Il est ironique de constater que la période qui a donné naissance à la notion du désarmement général et complet a également été la période où l'on a pu assister à la course aux armements la plus acharnée de l'histoire. Nous avons oublié les deux grandes leçons de l'histoire : premièrement, qu'aucune nation n'a jamais pu vivre en sécurité grâce à son armement, et deuxièmement, que les armes accumulées ont toujours été utilisées à un moment ou à un autre. Les grandes puissances doivent assumer une grande partie de la responsabilité de la course aux armements qui se déroule actuellement dans le monde. Elles ne sauraient éluder leur responsabilité quant à l'absence de progrès dans les instances de délibérations et de négociations à l'Organisation des Nations Unies. Cette impasse a déçu les espoirs éveillés par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les grandes puissances n'ont pas respecté les engagements solennels contenus dans le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau<sup>16</sup> et dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] en vue d'une interdiction totale des essais et d'une réduction importante des armements. Le blocage des négociations en cours sur la limitation des armes stratégiques indique clairement que non seulement ces puissances n'ont pas été à la hauteur de leurs engagements, mais que les perspectives de paix et de sécurité internationales ont été assombries. Le montant des ressources consacrées à la mise au point et à la production des armements dépasse l'imagination. Si une fraction de ces ressources était consacrée à des fins pacifiques et au développement, cela permettrait d'améliorer considérablement la situation économique mondiale.

258. Le Népal est partie au Traité sur l'interdiction partielle des essais et au Traité sur la non-prolifération. Il a toujours appuyé la création de zones dénucléarisées et de zones de paix dans plusieurs parties du monde. Toutefois, nous sommes d'avis que le régime de non-prolifération ne pourra être maintenu plus longtemps si l'on tente d'imposer des conditions discriminatoires entre nations en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et si, en même temps, les grandes puissances ne respectent pas les obligations acceptées au titre de ce traité. La prolifération verticale incessante des armes nucléaires ne peut qu'avoir des effets catastrophiques sur la prolifération horizontale. Il serait navrant que, du fait de la non-observation du Traité par les grandes puissances, de plus en plus de pays se trouvant au seuil nucléaire choisissent l'option de l'arme nucléaire.

259. Le monde continue de faire face à un scénario tout aussi sombre sur le front de la croissance et de la stabilité économiques. Les conditions économiques de

plus de la moitié de l'humanité sont restées statiques et, en fait, se sont aggravées. Lors de la onzième session extraordinaire, on a été généralement d'accord pour évaluer avec pessimisme la situation économique internationale. Toutefois, les négociations sur la nouvelle série de négociations globales ainsi que sur la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement nous ont placés une fois de plus devant le fait navrant que les perspectives mondiales à long terme continuent d'être soumises aux politiques nationales à court terme poursuivies par les pays développés. La nature et la persistance de la réalité économique actuelle ont atteint un stade où la stagnation dans le secteur économique ne pourra qu'avoir des répercussions politiques graves et de vaste portée. Le Secrétaire général a fait remarquer à juste titre dans son rapport sur l'activité de l'Organisation « la paix est tout autant en jeu dans les discussions économiques que le sont la prospérité et un niveau décent de vie pour l'humanité tout entière » [*voir A/35/1, sect. VIII*].

260. Nous regrettons profondément qu'il se soit avéré impossible de parvenir à un consensus sur les procédures et le calendrier à suivre pour les négociations globales. Nous espérons sincèrement que les pays développés feront preuve de la volonté politique nécessaire pour faire face à la réalité, avec audace, et que l'impasse où a abouti la onzième session extraordinaire pourra être surmontée au cours de la présente session, afin que la série de négociations globales puisse être lancée au début de l'année prochaine. Nous sommes convaincus que ces négociations contribueront grandement à la restructuration des négociations économiques internationales.

261. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement n'a pas permis de combler l'écart croissant entre les pays développés et les pays en développement. C'est dans ce contexte que la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement a été élaborée. Le texte actuel est bien plus faible que ce que nous avions espéré. Toutefois, nous nous félicitons du consensus réalisé sur les buts et objectifs et sur les mesures de politique générale, figurant dans ce texte en tant que cadre pour les négociations futures. Nous considérons la section consacrée aux pays les moins avancés comme l'un des éléments positifs. La nouvelle Stratégie implique une action concertée et concrète aux niveaux national et international. A moins que les pays développés ne choisissent d'être à la hauteur de leurs engagements, les objectifs consacrés dans la nouvelle Stratégie ne pourront pas être réalisés.

262. La crise du pétrole affecte de plus en plus la vie des populations des pays développés et des pays en développement. Nous réaffirmons la nécessité d'accorder une attention particulière aux besoins croissants des pays en développement importateurs d'énergie. Dans ce contexte, nous espérons sincèrement que les pays exportateurs de pétrole coopéreront de manière concrète avec les autres pays en développement, notamment avec les moins avancés. Ma délégation a toujours accordé une importance considérable à la coopération économique et technique entre pays en développement. Notre opinion réfléchie est que les immenses possibilités et res-

<sup>16</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, n° 6964, p. 43.

sources du monde en développement pourraient être utilisées de manière mutuellement avantageuse.

263. Les taux d'inflation élevés, les effets néfastes des fluctuations des prix des produits de base sur les recettes d'exportation des pays en développement et l'instabilité du système monétaire international ont sérieusement ébranlé la situation économique déjà fort précaire de la plupart des pays en développement. Tout cela a été aggravé par un chômage croissant et des déficits alimentaires dus, entre autres, à des catastrophes naturelles. Alors que rien ne permet d'espérer dans l'immédiat un répit de ces problèmes, qui revêtent une ampleur gigantesque, les prix de produits d'importation essentiels, tels que le pétrole et les matériaux de construction et de développement, continuent d'augmenter. Le flux net de ressources des pays en développement n'a fait que baisser du fait que les pays développés les plus importants n'ont pas respecté leur engagement d'atteindre, en matière d'aide publique au développement, 0,7 % du produit national brut.

264. La situation difficile dans laquelle se trouvent les pays en développement en général a aggravé encore le problème des pays les moins avancés et des pays sans littoral. La plupart des pays sans littoral en développement sont également parmi les moins avancés et leurs problèmes sont des problèmes fondamentaux de structure. C'est pourquoi ils devraient se voir accorder une attention particulière, en priorité, dans tout programme d'aide internationale. Des mesures complémentaires devraient être prises de toute urgence pour leur permettre de surmonter les obstacles de structure qui entravent leur croissance. Nous demandons la mise en œuvre rapide du Programme d'action immédiate en faveur des pays les moins avancés adopté à la cinquième session de la CNUCED<sup>17</sup>. La résolution S-11/4 adoptée à l'unanimité à la onzième session extraordinaire demandait également une mesure dans ce sens. Les ressources du Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral continuent d'être bien maigres et sont certainement insuffisantes pour répondre aux besoins de ces pays. Nous demandons instamment des contributions plus généreuses à ce fonds. Nous espérons que la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui sera convoquée l'année prochaine, tombera d'accord sur des mesures importantes et positives en faveur de ces pays.

265. La neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est terminée récemment, a réalisé quelques progrès, bien qu'à notre avis les négociations aient avancé très lentement. Un accord a pu se dégager sur plusieurs éléments clefs d'un nouveau régime des mers. Le Népal continue d'estimer que ce nouveau régime n'aura de sens que s'il est universellement reconnu que toutes les ressources des océans appartiennent à l'humanité dans son ensemble et constituent le patrimoine commun de l'humanité. C'est l'idée qui a surtout inspiré notre proposition tendant à créer un fonds du patrimoine commun. La reconnaissance du droit de libre accès vers la mer et depuis la mer

pour les pays sans littoral devra constituer une partie essentielle de ce nouveau régime.

266. Je voudrais me référer maintenant aux événements qui se déroulent dans les régions voisines de mon pays. Je songe aux événements lourds de conséquences qui ont lieu au Kampuchea et en Afghanistan, et qui sont parmi les plus graves dans le monde contemporain. Ces événements posent à présent une grave menace pour la paix et la sécurité du monde, sans parler de la paix et de la sécurité des régions voisines.

267. Comme nous le savons tous, cette grave situation a été créée à la suite de l'intervention armée dans ces deux pays non alignés. La non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays est le principe fondamental des relations entre Etats. Le respect de ce principe sous-entend le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tout autre Etat et du droit des peuples à l'autodétermination. Une fois que ce principe est violé, la norme fondamentale de conduite entre les Etats n'a plus cours, la souveraineté d'un autre Etat et les droits inaliénables de sa population sont dès lors foulés au pied; la confiance placée dans un Etat en tant que membre responsable de la communauté internationale est également réduite à néant. En conséquence, le Népal a toujours estimé que, de tous les principes qui régissent les rapports entre Etats et qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat en est un qui ne doit être violé en aucun cas ni sous aucun prétexte.

268. La nature d'un gouvernement donné ou ses actes et politiques, les conditions existant dans un autre pays, les intentions supposées des puissances étrangères dans ce pays — aucun de ces facteurs ne peut donner le droit à un Etat, quel qu'il soit, de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un autre. Je suis même d'avis que ni le droit de légitime défense ni les nécessités de la sécurité ne sauraient être invoqués pour justifier une intervention armée, encore moins une occupation continue par les forces armées d'autres Etats. La Charte et le droit international offrent aux Etats les moyens de régler leurs différends.

269. L'Organisation des Nations Unies manquerait à son devoir si elle ne continuait pas de préconiser des règlements politiques aussi bien au Kampuchea qu'en Afghanistan, sur la base des résolutions qu'elle a adoptées. On ne saurait se résigner devant un fait accompli. Dans des conditions semblables rien ne sera accompli si les solutions ne sont pas acceptables pour la population des pays intéressés. La condition obligatoire de tout règlement politique au Kampuchea et en Afghanistan est — il n'est guère besoin de le souligner — le retrait total, immédiat et inconditionnel de toutes les forces étrangères. Ce devrait être la seule base de toute solution.

270. En tant que pays non aligné, le Népal a pleinement confiance dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies et en l'efficacité morale de l'Organisation mondiale. A notre avis, les principes et les buts de la Charte sont illustrés par le principe de la non-ingérence et les idéaux de coexistence pacifique entre pays ayant des systèmes politiques, économiques et sociaux différents, la solution pacifique des conflits

<sup>17</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A, résolution 122 (V).

entre nations et la coopération significative entre Etats. Ces principes et ces idéaux sont pour nous d'ordre moral et pratique.

271. En appliquant rigoureusement ces idéaux, nous nous sommes efforcés d'établir des relations d'amitié et de coopération avec nos voisins et amis. C'est notre contribution à la création d'un climat de paix et de bonne volonté dans la région et dans le monde. C'est dans ce contexte que nous nous sommes félicités de l'idée du Président du Bangladesh pour ce qui est de la coopération régionale. La région est riche en main-d'œuvre et en ressources naturelles. Le Népal est disposé à participer à toute exploitation prudente et avisée et au développement de ces ressources, fermement convaincu que cela serait dans l'intérêt non seulement du Népal mais de la région tout entière.

272. Un esprit de bon voisinage dans la région et de bonnes relations entre les pays de la région devraient se traduire par une coopération concrète et une pleine compréhension des opinions, des problèmes et des aspirations de chacun. C'est la raison de la visite récente de Sa Majesté le roi Birandra dans les pays voisins et dans d'autres pays de la région. La visite de Sa Majesté a été suivie d'autres visites entreprises au niveau officiel.

273. Nous avons toujours pratiqué une politique consistant à rechercher et à respecter les points de vue d'autres pays, afin de promouvoir une approche coordonnée des questions bilatérales, régionales et globales. C'est là notre façon de promouvoir une meilleure compréhension, la coopération mutuelle et l'autosuffisance collective, idéaux traditionnels qui ont inspiré les politiques de tous nos voisins et amis.

274. L'essence même des objectifs de la politique nationale et étrangère du Népal se retrouve dans notre proposition visant à faire du Népal une zone de paix. Cette proposition est conforme à l'attachement traditionnel du Népal à la paix et au développement, aux principes des Nations Unies et aux idéaux du non-alignement. C'est notre façon de consolider les relations et de promouvoir la coopération avec tous nos voisins et amis.

275. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de donner la parole au représentant du Pakistan, dans l'exercice de son droit de réponse, j'aimerais rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse doivent être limitées à 10 minutes et que les représentants doivent parler de leur place.

276. M. NAIK (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Lors de la séance d'hier après-midi, certaines allégations dénuées de tout fondement ont été proférées contre le Pakistan, ce qui a obligé ma délégation à faire usage de son droit de réponse.

277. On a prétendu que des « activités hostiles venant des territoires des pays voisins [de l'Afghanistan] sont menées avec la connivence et même le soutien et l'encouragement tacites des autorités de ces pays » [11<sup>e</sup> séance, par. 140].

278. Avant de réfuter de la façon la plus catégorique ces allégations sans fondement proférées contre mon pays, je voudrais déclarer sans ambages que la politique du Pakistan a toujours été de rechercher des relations

cordiales avec l'Afghanistan, car des liens séculaires de religion, de culture et de traditions communes existent entre les peuples des deux pays. En recherchant la coopération avec l'Afghanistan, le Pakistan a toujours été mû par des sentiments de bonne volonté, d'amitié et de fraternité islamique et a toujours scrupuleusement respecté, dans ses relations avec ce pays, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures. C'est dans le même esprit que le Pakistan a été le premier pays islamique à reconnaître le Gouvernement de feu le président Taraki qui a suivi le changement intervenu en Afghanistan en avril 1978. Peu après, le Président de la République islamique du Pakistan, le général Mohammad Zia-ul-Haq, de sa propre initiative, s'est rendu à Kaboul afin d'assurer les nouveaux dirigeants que le Pakistan souhaitait toujours entretenir des relations cordiales avec l'Afghanistan.

279. Du fait des problèmes internes qui ont suivi les changements d'avril 1978 en Afghanistan, les pays voisins ont reçu un afflux constant de réfugiés afghans. Cet exode a pris des proportions massives après l'intervention armée étrangère d'envergure en Afghanistan, en décembre dernier.

280. La plupart de ces réfugiés sont des pauvres ou des personnes de la classe moyenne, qui sont victimes de la répression et de violations massives des droits de l'homme et qui ont été forcés de quitter leurs foyers pour trouver abri dans les pays voisins, le Pakistan et l'Iran. Leur nombre au Pakistan seulement dépasse déjà 1 million. L'arrivée des réfugiés afghans a imposé un fardeau considérable à des ressources déjà modestes et rares, mais nous ne saurions refuser de donner asile et d'offrir les nécessités de base à ces réfugiés, car nous estimons que c'est là notre responsabilité humanitaire, islamique et internationale.

281. Notre inquiétude humanitaire pour les réfugiés afghans est conforme aux valeurs, aux principes et aux pratiques universellement acceptés, de même qu'à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

282. Le problème des réfugiés afghans n'est pas dû à une action quelconque du Pakistan; c'est le résultat direct d'un soulèvement soutenu du peuple d'Afghanistan contre la domination étrangère et l'imposition de valeurs qui répugnent à sa foi et à ses traditions. C'est là un phénomène purement interne de l'Afghanistan, qui a ses racines dans la foi religieuse du peuple afghan et dans sa tradition glorieuse de défense de sa liberté.

283. La gravité de la situation afghane, qui transcende toutes dimensions bilatérales et qui est lourde de graves conséquences internationales, a provoqué une vive inquiétude dans la communauté internationale.

284. L'existence, dont j'ai déjà parlé, de 1 million de réfugiés afghans au Pakistan et en Iran est un aspect inséparable de cette grave situation.

285. Par conséquent, la résolution ES-6/2 de la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, en date du 14 janvier dernier, et celles des deux sessions de la Conférence islamique qui ont eu lieu en janvier et en mai derniers, ont souligné l'inquiétude humanitaire ressentie à l'égard du sort de ces réfugiés et ont demandé la création de conditions propres à leur retour dans leur patrie, en toute sécurité et en tout hon-

neur. Nous espérons que ces conditions seront bientôt créées et que les réfugiés afghans pourront bientôt rentrer dans leur patrie, parfaitement assurés de leur sécurité et de leur liberté. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et aux autres organisations humanitaires internationales ainsi qu'aux pays amis qui aident le Gouvernement du Pakistan dans ses efforts en vue d'alléger les souffrances de ces malheureux.

286. Les allégations selon lesquelles le Pakistan encourage les réfugiés afghans, qui ont fui la persécution et la répression, à mener des activités subversives en Afghanistan sont sans fondement aucun. C'est un mythe qui a été réfuté à maintes reprises par le Gouvernement du Pakistan. Tout en réfutant ces allégations de manière catégorique, le Gouvernement du Pakistan a offert d'accueillir des forces de maintien de la paix des Nations Unies ou des pays islamiques et non alignés le long de sa frontière. Il a également déclaré que les camps de réfugiés afghans étaient ouverts aux inspections internationales. En fait, ces camps reçoivent fréquemment la visite des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dont les rapports sont disponibles dans les documents pertinents des Nations Unies.

287. Cette offre devrait suffire à elle seule à prouver l'absence de fondement des allégations « d'ingérence

extérieure » proférées contre le Pakistan. J'aimerais également faire remarquer que notre frontière avec l'Afghanistan, qui a 1 400 miles de long, traverse le terrain le plus difficile au monde et est peuplée de tribus qui sont de la même ethnie des deux côtés de la frontière. Ces gens jouissent, depuis des siècles, de la liberté de mouvement à travers cette frontière montagneuse, qui est sillonnée de multiples sentiers de montagnes. Sceller cette frontière pour arrêter complètement le passage des réfugiés afghans qui ont cherché refuge au Pakistan est une impossibilité physique.

288. Si les autorités de Kaboul pensent que le Pakistan n'a pas été capable de sceller cette frontière, rien ne les empêche de le faire de leur côté de la frontière.

289. Pour terminer, ma délégation voudrait souligner que le Pakistan s'est engagé à coopérer avec les autres nations éprises de paix pour parvenir à un règlement politique pacifique de la crise d'Afghanistan. A cet égard, nous espérons sincèrement que toutes les parties intéressées, notamment les autorités de Kaboul, répondront aux initiatives constructives et réalistes prises par l'Assemblée générale et par la Conférence islamique. Nous estimons qu'une réponse positive à cet égard prouvera qu'elles respectent le verdict de la communauté internationale, et en particulier l'opinion et le désir des pays islamiques.

*La séance est levée à 19 h 5.*